



**Ministère de l'éducation nationale
et de l'enseignement supérieur**

**Centre de Recherche et de
Développement Pédagogiques**

**L'EVOLUTION DU SYSTEME EDUCATIF DU LIBAN
LE RAPPORT NATIONAL**

**LA 47^{ème} SESSION DE LA CIE
GENEVE, 8-11 Septembre 2004**

SOMMAIRE

Avant propos	1
1. Le système éducatif à l'aube du XXI ^e siècle.....	2
1.1 Réformes et innovations	2
▪ Le cadre juridique	2
▪ Organisation et structure du système éducatif.....	2
▪ Les politiques des programmes d'enseignement et ses contenus.....	3
▪ Objectifs et caractéristiques des réformes actuelles	4
▪ Les projets de réforme	7
- Au niveau de l'enseignement général.....	7
- Au niveau de l'enseignement technique et professionnel	26
- Au niveau de l'Enseignement supérieur	32
1.2- Les principales réalisations sur les plans quantitatif et qualitatif	37
▪ L'accès à l'éducation.....	37
▪ L'équité en matière d'éducation.....	39
▪ La qualité de l'Education	41
▪ Le contenu de l'éducation	56
1.3- Problèmes et défis	58
2. Une Education de qualité pour tous: défis, tendances et priorités	60
2.1- L'éducation et l'égalité entre les sexes.....	60
2.2- L'éducation, les compétences pour la vie et le développement durable	63
▪ La contribution de l'enseignement au développement sectoriel.....	63
▪ La relation entre l'enseignement et le marché du travail	68
2.3- L'éducation de qualité et le rôle clé des enseignants	73
▪ Les chefs d'établissement	74
▪ Un dispositif permanent de formation continue des enseignants	74
3. Références	76

AVANT PROPOS

A la 46^{ème} Conférence Internationale sur l'Education, le rapport du Liban présentait l'état de l'éducation en 2001. Le pays avait été déchiré, pendant près de vingt ans, par des événements douloureux qui l'avaient ravagé et qui avaient particulièrement touché le secteur de l'éducation. Le plan de redressement pédagogique lancé en 1994 prenait donc naturellement sa place dans le vaste programme de reconstruction économique et sociale du pays. La réforme de l'éducation lancée dès 1995 se proposait de moderniser les curricula, de restructurer l'enseignement général et l'enseignement technique et professionnel et de mettre en place plusieurs projets en vue de rattraper les retards accumulés depuis près de trente ans et d'offrir aux Libanais une éducation de qualité .

Aujourd'hui, six ans après leur mise en place et conformément aux dispositions du décret 10227, les nouveaux programmes font l'objet d'une évaluation générale avec la participation de représentants du secteur privé.

On sait en effet que l'article 10 de la constitution libanaise garantit la liberté de l'enseignement. Cette disposition a permis la coexistence d'un secteur privé, avec ses centaines d'établissements – dont certains plus que centaines– à côté d'un secteur public émergent, dès avant l'indépendance en 1943.

Cette expérience libanaise semble assez exemplaire au niveau de la complémentarité entre les deux secteurs : l'existence d'une multitude d'écoles privées, et d'universités, à côté des établissements publics, a permis de répondre à la demande d'éducation dans le pays. Il reste cependant à donner aux parents d'élèves une réelle liberté au niveau du choix de l'école pour leurs enfants, comme il faudra aussi mettre en place les mesures, nécessaires pour l'application de l'enseignement d'obligatoire.

Ce rapport fait donc suite au rapport présenté par le Liban en 2001. Après un bref rappel de la situation en cette année-là, il présente les développements survenus depuis, que ce soit au niveau juridique ou aux niveaux quantitatif et qualitatif que la délégation.

1 - Le système éducatif au Liban à l'aube du 21^{ème} siècle

1.1 – Réformes et innovations

A- LE CADRE JURIDIQUE

Le Ministère de l'Education et de l'Enseignement Supérieur au Liban n'a pas connu de nouveaux remaniements depuis le rapport national précédent: la structuration est restée la même:

- La Direction Générale de l'Education
- La Direction générale de l'Enseignement Technique et professionnel.
- La Direction Générale de l'Enseignement Supérieur
- Le Centre de Recherche et de Développement Pédagogiques qui est sous la tutelle du Ministre de l'Education Nationale.
- L'Université Libanaise, placée sous la tutelle du ministre.

B- ORGANISATION ET STRUCTURE DU SYSTEME EDUCATIF

La restructuration du système éducatif libanais parue le 25/10/1995 fixe la scolarité à 12 ans, de la maternelle à la fin de l'enseignement secondaire.

Cette restructuration a:

- Remanié les cycles primaire et Moyen. Au primaire on passe de 5 à 6 ans et au cycle moyen de 4 à 3 ans. Ces deux cycles ont été appelés: Education de base (9 ans), formée de 3 cycles, car l'éducation de base occupe une place privilégiée en tant que garant de l'enseignement obligatoire (jusqu'à 12 ans). Il est prévu de le porter à 15 ans, conformément aux recommandations mondiales sur l'enseignement pour tous. Le concept d'éducation de base met l'accent sur l'acquisition des compétences, des attitudes et des valeurs que la vie quotidienne exige. Aussi a-t-on adopté le système des trois cycles dans le but de:
 - Faciliter l'action pédagogique
 - Déterminer les fonctions de chaque cycle ainsi que ses objectifs
 - Simplifier la méthode d'élaboration des programmes d'enseignement
 - Instaurer de nouvelles méthodes d'évaluation.
 - Développer les capacités d'adaptation aux exigences de l'enfant et de son développement.

- Adopté un cycle secondaire de 3 ans dont la première année forme un tronc commun. Vient ensuite la deuxième année secondaire avec ses deux options scientifique et littéraire, puis une troisième année avec quatre options: Lettres et Humanités – Sciences Générales – Science de la vie et Socio - économie.
- Relié l'enseignement général à l'enseignement technique et professionnel, facilitant ainsi à l'apprenant de passage d'une discipline à l'autre, après l'âge de 12 ans (6^{ème} année de l'Education de Base) et ce pour éviter l'abandon scolaire.
- Allongé la durée de l'année scolaire et de l'emploi du temps hebdomadaire.

La réforme a également accordé une attention particulière à la formation à la citoyenneté, aux problèmes de santé et d'hygiène et au respect de l'environnement. Il s'agit principalement de former des citoyens conscients de l'importance de l'unité nationale, du respect des valeurs spirituelles et morales, de la tolérance, de la liberté et de la démocratie et rejetant la violence et le fanatisme.

C- LES POLITIQUES DES PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT ET SES CONTENUS

Le Liban a adopté en 1997 les programmes d'enseignement publiés par le décret n° 10227/97. Ces programmes ont été élaborés avec les précautions d'usage de manière à garantir la plus grande cohérence depuis le détail des contenus, jusqu'aux méthodes et à l'évaluation des acquis.

On sait que les programmes d'enseignement au Liban n'avaient pas changé depuis les années 70. Les nouveaux programmes visent à:

- Consolider l'appartenance et l'intégration nationales ainsi que l'esprit d'ouverture spirituelle et culturelle des Libanais.
- Fournir à la jeunesse Libanaise les connaissances, les expériences et les performances nécessaires en mettant l'accent sur l'éducation nationale et les valeurs libanaises traditionnelles de liberté, démocratie, tolérance et non-violence.
- Relever les niveaux de l'enseignement et de la formation dans l'enseignement pré-universitaire.
- Etablir l'équilibre entre l'enseignement général académique et l'enseignement professionnel et technique et resserrer les liens entre ces deux enseignements et l'enseignement universitaire.

- Suivre le progrès scientifique et l'évolution technologique et consolider l'intégration avec les cultures universelles.

Les programmes d'enseignement ont adopté une politique d'enseignement visant à résoudre les problèmes suivants:

- Les lacunes parues dans les anciens programmes aux niveaux des objectifs, des méthodes, des méthodes d'évaluation et des examens officiels à la lumière de critères modernes
- Discontinuité entre le contenu des programmes: (ce qu'apprend l'élève à l'école) et l'environnement extérieur
- L'échec, le retard scolaire et le gaspillage humain et matériel qui en résulte
- manque de lien entre l'enseignement général et l'enseignement professionnel et technique; idem entre les programmes d'enseignement général et les domaines de spécialisation dans l'enseignement universitaire.
- Inexistence des Beaux-arts dans les programmes.

D- OBJECTIFS ET CARACTERISTIQUES DES REFORMES ACTUELLES:

- Soutenir le côté pratique au détriment du théorique.
- Insister sur l'aspect qualitatif et non quantitatif des connaissances.
- Répondre aux exigences vitales de l'individu et de la société et des besoins du marché du travail et ses prévisions d'avenir.
- Suivre le progrès scientifique et l'évolution technologique moderne.
- Insister sur la diversité, notamment sur les plans artistiques, techniques et esthétiques
- Dans l'enseignement, opter pour les méthodes actives, le travail de groupe, le changement du rôle de l'apprenant: de récepteur des informations à l'acteur actif et chercheur de ces informations qu'il sent, analyse, critique, vu que l'apprenant, dans les programmes modernes, est l'élément de base, l'axe dans l'action pédagogique.
- Varier les outils pédagogiques utilisés sans se limiter au livre scolaire.
- Mettre l'accent sur le côté pratique, les activités mentales et créatrices (résolution de problèmes, analyse, synthèse...).

- Prendre en considération les principes et les critères scientifiques modernes en matière d'évaluation: (Faites que les soucis des examens officiels n'occupent pas l'esprit de l'apprenant).
- Opter pour l'orientation professionnelle dans les diverses étapes de l'enseignement; initier l'apprenant aux métiers, à leur domaine; lui en fournir des conseils.
- Adapter les diverses capacités des élèves à l'évolution des "métiers vitaux" (Milieu, performances, éducation sanitaire...), de sorte que l'enseignement devienne un outil efficace, assurant le travail, le progrès humain, individuel et collectif.
- Rattacher l'enseignement secondaire à l'enseignement supérieur de manière que le premier constitue pour l'apprenant une étape préparatoire sur les plans cognitifs et au niveau des compétences et des qualifications qu'impliquent les domaines de spécialisation dans l'enseignement supérieur ou pour satisfaire aux exigences du marché du travail auxquelles il faut se préparer avant l'enseignement universitaire: façon de se préparer à l'entrée universitaire ou au marché du travail.
- Mettre l'accent sur l'éveil technique chez les apprenants par l'initiation à la technologie et leur fournir des méthodes de raisonnement et de travail en vue de traiter les problèmes et de leur trouver les solutions convenables conformément aux moyens disponibles.
- Etablir un lien entre l'école et le milieu où se trouve l'apprenant, de sorte que celle-là soit issue de l'environnement, agissant sur lui et qu'il y ait interaction entre eux dans tous les domaines et toutes les activités.
- Encourager toutes sortes de clubs dans les écoles: club artistique, social, sanitaire, de manière à consolider l'esprit de service et de solidarité chez l'apprenant.

E- PROBLEMES FONDAMENTAUX ET DEFIS:

Le système pédagogique officiel (Administration, ressources pédagogiques et humaines) était considéré comme la "victime" des événements qui ont entravé la modernisation et l'évolution du programme d'une part et affaibli les capacités en ressources humaines et la structure de l'Institution pédagogique en général, d'autre part. Aussi le plan de redressement éducatif a-t-il opéré des changements qualitatifs et trouvé des solutions aux problèmes des événements. Toutefois ce qui a été réalisé

jusqu'à maintenant, malgré son importance, demeure insuffisant. Aussi, plusieurs projets de développement ont-ils été lancés avec, notamment, pour objectifs. Ce qui implique des projets "évolutifs" conformes aux objectifs de l'enseignement prenant en considération les problèmes suivants:

- Elargir l'accueil dans le préscolaire pour faciliter la scolarisation de tous les enfants en âge.
- Améliorer sans distinction les qualités et les conditions de l'enseignement de base: mesure préventive pour mettre un terme à l'abandon scolaire et à l'analphabétisme et empêche ultérieurement toute solution pour y mettre fin.
- Prévoir un mécanisme de contrôle et de suivi pour établir l'enseignement obligatoire.
- Prévoir un mécanisme de surveillance scolaire en vue de combler le manque en moyens dans le milieu familial des enfants issus de classes sociales très démunies notamment dans l'enseignement de base.
- Prévoir un mécanisme de soutien scolaire accompagnant le passage de classe (facile, aisé) au premier cycle de l'enseignement de base.
- Jeter un regard "particulier" sur les conditions matérielles (bâtiments scolaires, matériels...), nécessaires dans l'application des programmes, notamment dans les écoles publiques et ce, pour combler l'inégalité entre les secteurs publics et privés.
- Jeter un regard "particulier" sur les qualités et l'adaptation des programmes (objectifs, contenus, méthodes d'enseignement, systèmes d'évaluation), à toutes les catégories d'élèves.
- Développer le potentiel humain (concepteurs de programmes, auteurs, documentalistes, directeurs, enseignants, autorités administratives).
- Développer la structure administrative pédagogique pour ce qui est des programmes (Remaniement efficace, bonne application, suivi, sondage lacunes dans leur application).
- Redistribuer le corps enseignant dans les écoles publiques et encourager la mobilité professionnelle pour résoudre le problème du superflu.

F- LES PROJETS DE REFORME :

1- AU NIVEAU DE L'ENSEIGNEMENT GENERAL:

A la lumière des études et des résultats statistiques obtenus, après un certain nombre d'années écoulées après la mise en application des nouveaux curricula, et au vu de la situation sur le terrain, il s'est avéré nécessaire de soutenir l'action engagée par la réforme en lançant des projets permettant de dynamiser l'action pédagogique et par voie de conséquence, de faciliter l'application des nouveaux curricula. Parmi les projets correspondant à cette catégorie on peut citer en priorité :

a- Le plan national d'éducation pour tous.

Ce plan a été élaboré suite aux conclusions du congrès de Dakar.

Ce plan signifie, entre autres, que l'Etat s'engage à assurer l'équité et la qualité de l'enseignement à tous les citoyens, à garantir leur droit d'accéder à l'éducation de base. Les objectifs de ce plan sont:

- Etendre et améliorer la prise en charge et l'éducation de tous les enfants dans le cycle préscolaire.
- Permettre gratuitement à tous les enfants, à l'horizon de 2015, de faire des études primaires de qualité , et de poursuivre ces études (surtout pour les filles, pour ceux qui appartiennent à des minorités ethniques et ceux qui ont des conditions d'existence difficiles ou qui vivent dans des zones défavorisées).
- Fournir le nécessaire pour tout ce qui concerne les besoins en matière d'éducation pour les enfants (et les adultes en dehors de l'école).
- Améliorer de 50% le taux d'analphabétisme d'ici 2015 (notamment en direction des femmes) et assurer l'égalité des chances et l'éducation permanente à tous les adultes.
- Eliminer toutes les disparités entre les sexes au niveau de l'enseignement primaire et secondaire pour 2005 et réaliser l'égalité des sexes dans l'enseignement en 2015.
- Améliorer la qualité de l'enseignement notamment en ce qui concerne la lecture, l'écriture le calcul et les principales performances requises.
- La professionnalisation du corps enseignant et le développement de l'administration scolaire.

Les taux de scolarisation élevé dans l'enseignement de base dans les deux premiers cycles, ne doivent pas faire oublier le problème de la qualité de l'enseignement

obligatoire de façon à ce que l'élève qui quitte l'école ne retombe pas dans l'analphabétisme .

Parmi les obstacles à l'avènement d'un enseignement de qualité, citons le niveau académique insuffisant du corps enseignant, une absence de professionnalisme (due à une formation initiale insuffisante) : les ressources humaines existent. Il suffit d'en rationaliser la mise en œuvre.

- Les orientations générales du plan
- ces orientations servent de point de repère aux étapes qui vont suivre pour la mise en exécution du plan :
- La réalisation effective de l'enseignement obligatoire : afin d'arriver à l'étape de l'enseignement obligatoire jusqu'à 15 ans, il conviendra de prévoir un dispositif qui pourra assurer le suivi et les relations avec les parents.
- Le traitement préventif de l'abandon scolaire :

Le développement de la prise en charge des élèves et les politiques de soutien scolaire afin de réduire les taux de redoublement, d'échec et d'abandon scolaire. Ceci nécessite une politique de soutien prévoyant des centres d'excellence spécialisés dans la remédiation.

- Offrir des services pédagogiques au niveau de l'enfance précoce.

Il s'agira de prévoir, dans les régions défavorisées un dispositif de soutien en direction des enfants âgés de 3 ans et au delà. Ceci constituera un élément du plan qui contribuera au développement global de ces régions.

- Renforcer les capacités d'accueil des écoles dans le cycle complémentaire :

Ceci permettra d'assurer les conditions requises pour permettre l'enseignement obligatoire pour l'ensemble de l'éducation de base.

- Fournir les ressources nécessaires à l'enseignement de l'informatique et de la technologie dans l'éducation de base.

La mise en place de ces ressources permettra la mise en application des programmes. Ceci est important afin d'éviter l'analphabétisme dans ce domaine, surtout en ce qui concerne les élèves issus de couches défavorisées.

- Traitement de l'analphabétisme

Renforcer les programmes de traitement de l'analphabétisme chez les jeunes en collaboration avec les organismes et les ministères concernés et investir les possibilités et les ressources disponibles dans des programmes d'alphabetisation intégrés.

Continuer à assurer la scolarisation des enfants ayant des besoins spécifiques, élaborer les programmes, fournir le matériel convenable et assurer le soutien pédagogique aux organismes et aux ministères concernés.

- Les ressources du plan.

Les tendances générales du plan national de l'éducation de base pour tous constitue la base d'un travail qui prolonge le séminaire de la restructuration pédagogique et les programmes qui l'accompagnent .

Il est possible d'assurer partiellement les activités et les ressources nécessaires par la rationalisation de l'utilisation des ressources financières, humaines disponibles.

Cela demande d'un côté des mesures de réforme au niveau de l'administration, mais d'un autre côté il libère le plan de son besoin de financement et de ressources difficiles à trouver à l'heure actuelle.

b- Les projets à caractère opérationnel

Le ministère de l'éducation met en œuvre, par l'intermédiaire du CRDP, des projets à caractère opérationnel qui prolongent le plan de l'éducation pour tous.

Parmi ces projets:

- **Les séminaires d'évaluation des programmes.**

Plus de 20 séminaires ont été organisés en vue d'évaluer dix-huit disciplines, réparties sur les différents cycles de l'enseignement pré universitaire.

Des membres des syndicats des enseignants ainsi que des directeurs d'écoles, et des enseignants des secteurs public et privé ont participé à ces séminaires.

Ces séminaires ont permis de mettre en évidence les aspects positifs des curricula. On a pu également pointer le doigt sur les principales lacunes dont il faudra tenir compte pour la prochaine étape. Ces lacunes sont de divers ordres:

- Des défauts structurels : manque de cohérence entre les principales composantes des curricula: contenu, méthodologie, évaluation.
- Une formation insuffisante des enseignants et du personnel en charge de l'administration scolaire: ces insuffisances se situent au niveau des concepts présents dans les curricula ainsi qu'à celui des pratiques scolaires exigées.

- Des problèmes venant du fait que les écoles n'avaient pas les moyens de satisfaire aux exigences des programmes: les normes correspondant aux salles de classe, aux ateliers, aux laboratoires, à l'équipement informatique, etc.....or ceci est très important si l'on veut que la réforme contribue à opérer un redressement qualitatif du système éducatif en général et au plan des extrants.
- **Le projet de développement éducatif**

Ce projet vise à consolider le développement et l'innovation imposés par les nouveaux curricula ;

Ceci a nécessité des réformes importantes dans l'établissement d'enseignement, tant au niveau des bâtiments scolaires qu'à celui des pratiques de classe ou à celui de la modernisation de l'administration scolaire sous toutes ses formes (ressources humaines, matérielle et documentaires) ou encore au niveau du renforcement des capacités de l'administration pour ce qui est de la conception de nouvelles politiques éducatives, de la planification pour l'éducation et l'amélioration des structures d'accueil des écoles, enfin au niveau, également, de la qualité des enseignants et de la mise à disposition des moyens et des technologies pouvant constituer une aide à l'apprentissage- C'est pourquoi ce projet a pris le nom de ce "projet de développement éducatif".Ce projet comprend les composants suivantes:

 - Le renforcement des capacités institutionnelles et des compétences en matière de gestion éducative en vue de fournir instantanément les informations nécessaires à tous ceux qui sont concernés : planificateurs, chercheurs, administratifs et responsables du système éducatif. Cette action implique également une remise en question des outils de planification qui permettent une bonne gestion du dispositif de planification continue.
 - La restructuration des directions et des services du Ministère de l'éducation dans le but d'élever progressivement le degré de rentabilité et d'efficience au double point de vue administratif et pédagogique par l'implantation d'un dispositif de réforme administrative prévoyant une remise en question des fonctions et obligations de chaque partenaire ;

ceci permettra d'améliorer le système par le renforcement des capacités de tous les acteurs à tous les niveaux.

- La rationalisation de la répartition du corps enseignant en vue d'élever son niveau de productivité, d'en réduire le coût, d'améliorer la qualité de l'enseignement et de la gestion scolaire, d'atténuer les disparités régionales notamment en ce qui concerne la répartition des ressources.
 - Le développement de l'administration et de la gestion éducatives par l'amélioration des compétences des directeurs d'écoles, l'extension de leurs responsabilités.
 - Pour réaliser ce projet on a eu recours à une expérimentation sur un échantillon d'écoles. Au cours de cette expérimentation, on a procédé au renforcement des capacités des directeurs au double plan administratif et pédagogique tout en cherchant à faire participer les parents et les collectivités locales.
 - La rationalisation du système financier dans le secteur éducatif: On se propose d'étudier le coût de l'éducation et les moyens de la rationaliser en relation avec la nécessité d'assurer, l'équité, le droit à la scolarisation dans l'enseignement de base, et à un enseignement de qualité pour tous.
 - L'amélioration des bâtiments scolaires et de l'infrastructure de l'enseignement public dans le but de :
 - d'accroître les capacités d'accueil de l'enseignement public,
 - de réduire les disparités concernant l'infrastructure des écoles,
 - d'adapter les écoles publiques aux exigences des nouveaux curricula.
- **Le projet de carte scolaire**

La carte scolaire est devenue l'un des outils les plus répandus pour aider à faire un état des lieux ainsi que pour planifier et ré croire en matière d'éducation. Car la version les plus simplifiée de la carte, celle qui indique l'emplacement des divers établissements d'enseignement sur la carte permet aux responsables et aux chercheurs de se faire une idée de la distribution équitable de la scolarisation dans toutes les régions ; cependant, ceci reste

insuffisant car la décision d'ouvrir une école dans un endroit déterminé dépend des conditions suivantes :

- l'existence de données démographiques précises au sujet de la distribution des habitants à l'intérieur de la zone scolaire par tranche d'âge et par année de scolarisation.
- la connaissance des données socio économiques, de leurs tendances en ce qui concerne l'option pour le secteur public ou le secteur privé pour l'enseignement général ou bien l'enseignement technique et professionnel pour ce qui est de la scolarisation des enfants.
- la connaissance de l'aire de recrutement de l'école, à l'école, en faveur d'enfants du milieu environnant qui n'ont pas eu la chance d'être scolarisés.
- l'état des bâtiments en ce qui concerne l'établissement scolaire déjà existant.

1- Méthodologie de travail

La carte de répartition des écoles publiques sur le territoire libanais montre clairement le caractère irrationnel de la répartition de ces écoles; cette répartition n'a jamais été soumise à des critères régissant leur emplacement. Par ailleurs, les disparités au plan de l'accès à des ressources matérielles (en équipement et en bâtiment) et humaines (personnel enseignant et administratif) entraînent une différence significative, pour ce qui est de la qualité de l'enseignement acquisitions scolaires et autres extrants).

Opter pour la carte scolaire permettra d'élaborer une micro planification au niveau de la région : dans une première étape, on procédera à un état des lieux au niveau de développement éducatif dans la région ; au cours des étapes ultérieures on évaluera le degré de réponse à la demande d'éducation. Une étude a déjà été réalisée permettant de prévoir les besoins en matière d'écoles publiques en se fondant sur la base de données pour l'année scolaire 2002 – 2003. Il convient de signaler que les données démographiques et les projections qui s'y rapportent constituent la principale source pour établir des orientations et déterminer les futurs besoins. Les données sus -nommées manquent dans ce document : nous n'avons pas pu disposer de celles-ci, ventilées selon la zone scolaire. Par contre nous avons pu disposer d'une projection des effectifs scolaires dans la zone.

2- Les critères adoptés.

- le ratio élèves / section
- dans le cycle primaire, le ratio varie entre un minimum de 12 et un maximum de 24.
- dans le cycle complémentaire, le ratio varie entre un minimum de 18 et un maximum de 36.
- dans le cycle secondaire, le ratio varie entre un minimum de 18 et un maximum de 36.
- m² / élèves
 - o cycle préscolaire : 1.9 m²
 - o cycle primaire : 1.25 m²
 - o cycle complémentaire : 1.25 m²
 - o cycle secondaire : 1.50 m²
 - o la taille de l'école.
 - o L'éducation de base : 396 élèves (1 section par classe)
 - o l'enseignement secondaire : 192 élèves (2 sections pour chaque classe)
 - o le cycle complémentaire + le cycle secondaire : 300 élèves.

Des modifications et des rectificatifs ont été apportés aux divisions géographiques (les zones scolaires, en partant du projet de régions et zones scolaires, à la suite de quoi, diverses données scolaires ont été réparties sur les nouvelles zones retenues pour l'année 2002 – 2003.

En outre, il a été tenu compte des informations qui proviennent de plus d'une année scolaire. Ce sont les années scolaires 2000 – 2001 (état des lieux des bâtiments scolaires du secteur public), 1999 – 2000 (année de base pour les projections relatives à la population d'élèves) et 2003 – 2004 (évolution du nombre d'écoles pour tous les secteurs d'enseignement).

- On a déterminé la limite zéro de 42 régions pédagogiques qui comprennent chacune un certain nombre de zones, dont le chiffre global est de 227. La zone scolaire comprend un certain nombre de quartiers dans les grandes villes ou dans un certain nombre de villages dans les cazas et ceci en vue d'estimer les services pédagogiques actuellement

disponibles ou devant être mis à disposition pour telle ou telle communauté.

- **Le projet TIMSS 2003**

Le cadre général du projet

Le niveau du développement pédagogique diffère sensiblement d'un pays à un autre: certains pays sont encore incapables d'assurer l'école primaire pour tous alors que d'autres cherchent à favoriser les recherches dans leurs milieux universitaires, comme c'est le cas au Liban par exemple.

Les conséquences bénéfiques de la généralisation de l'éducation dans la région commencent à se faire sentir: le niveau d'enseignement et la moyenne d'âge se sont élevés alors que le taux de mortalité a baissé depuis 1970. développés. A l'heure actuelle, des personnes instruites sont beaucoup mieux rémunérées que ne l'étaient leurs pères.

L'intérêt grandissant porté à l'éducation a contribué, à partir des années 1980 à l'augmentation des taux du développement économique dans la région. Mais l'impact de l'éducation sur le développement économique global et sur le revenu individuel dans la région n'a pas été à la mesure des grandes dépenses investies dans le secteur pédagogique.

La lenteur du développement et de la croissance économiques dans la région, depuis les années 1985, la hausse du taux de chômage et la régression du niveau des salaires qui en ont découlé, n'ont fait qu'empirer la situation. L'éducation a perdu de son attrait en tant qu'option d'investissement future au regard des enfants et des parents. L'on craint que les sommes consacrées à l'éducation ou à l'enseignement dans l'avenir ne diminuent au moment où le développement dans les domaines de la technologie et des informations est spectaculaire.

Le développement économique futur dans la région nécessite un changement total dans ce sens; les systèmes éducatifs ont, à l'origine, opté pour une politique de "production" de diplômés dotés de compétences conformes aux besoins du marché du travail dans le secteur public. La réforme du système éducatif est aujourd'hui une nécessité à tous les niveaux afin de permettre à ce système de répondre aux besoins qui ne cessent de se multiplier dans le domaine des expériences, des compétences techniques et professionnelles au sein d'une économie qui s'appuie de plus en plus sur le

marché libre et qui produit une main- d'œuvre capable de relever les défis relatifs à la productivité en ce début du 21^{ème} siècle.

Les objectifs du projet

Le projet régional vise à aider les 6 pays participants, dont le Liban, à évaluer l'efficacité du cycle complémentaire dans leur système éducatif concernant l'enseignement des maths et des sciences grâce à une recherche exploratoire qui étudie en profondeur les programmes d'enseignement des différents pays sur une période de 4 ans ; il s'agit de déterminer des critères nationaux et des données internationales et cela en vue des changements et des améliorations prévues sur le plan des politiques éducatives dans ces pays qui portent sur le cycle complémentaire et cela en réponse au besoin et en fonction des résultats.

Le projet comprend la révision des résultats du recensement en premier lieu par des experts et des établissements pédagogiques et en 2^{ème} lieu par les ministres de l'éducation dans les pays arabes participants (que ces pays soient ou non partie menante du projet). Il comprend aussi le développement de politiques et de plans de travail en vue de la mise en œuvre de réformes pédagogiques au niveau national et régional.

Les raisons pour lesquelles ce projet a été entrepris

Dans le cadre des efforts déployés pour favoriser des politiques menant au développement du capital intellectuel, comme par exemple la production et l'exploitation des ressources humaines dans les pays arabes, le programme de développement rattaché aux Nations Unies (PNUD) a commencé à aider des pays arabes à élaborer des politiques et des stratégies de travail en vue d'une réforme pédagogique de tous les cycles d'enseignement, et en vue de moderniser "les programmes d'enseignement, dans tous les cycles, afin de réaliser un profit professionnel permanent qui conviendrait au 21^{ème} siècle".

Les recherches porteront dans le cadre de (RAB/01/XXX/A/01/31) sur la qualité et l'efficacité du secteur universitaire, la dernière étape dans l'échelle de l'enseignement. Mais il est nécessaire d'étudier la qualité et l'efficacité des cycles primaire et secondaire qui constituent la pierre angulaire des établissements universitaires. Et dans le cadre du développement des ressources humaines techniques et professionnelles, la capacité des établissements à enseigner les maths et les sciences dans les cycles primaire et complémentaire revêt une grande importance, d'où la nécessité de lui accorder une grande attention et de le considérer comme une des premières priorités.

Une des premières difficultés qui entravent l'amélioration de la qualité de l'éducation et de l'enseignement (la performance de l'élève et ses acquis) est le manque d'informations. Les pays arabes manquent d'informations concernant la conformité de la qualité de leurs systèmes éducatifs aux objectifs d'apprentissage nationaux ou aux critères internationaux. Quelques-uns ont essayé d'évaluer la performance des élèves suivant des critères d'apprentissage nationaux; d'autres ont participé à des initiatives d'évaluation des performances des élèves en maths et en sciences en comparaison avec les niveaux internationaux. Ces deux genres d'évaluation ont révélé que le niveau de la performance des élèves dans la région arabe n'était pas élevé.

Pour développer des politiques et des plans de réforme pédagogiques, en vue d'améliorer la qualité de l'enseignement, les pays arabes ont besoin de trouver et de mettre en œuvre des mesures qui visent à:

- évaluer la performance de l'élève et d'autres particularités du système éducatif à travers une évaluation périodique sur le plan local et à travers la participation à une évaluation en profondeur sur le plan international.
- développer les statistiques pédagogiques afin de les rendre conformes à la politique éducative adoptée et veiller à leur pertinence.

- évaluer périodiquement l'impact des nouvelles politiques sur le système éducatif.

Les grandes lignes du plan régional (RAB/01/XXX/A/01/31) ont été tracées afin de créer, dans les pays qui participent au projet, des données référentielles concernant la performance des élèves en maths et en sciences dans le cycle complémentaire.

A travers la participation à une étude sur les orientations internationales en maths et en sciences entreprise par un groupe d'instituts de recherches dans 58 pays, le projet se propose d'assurer la formation nécessaire aux pays participants dans les domaines suivants: l'élaboration d'exemples- types, la collecte de données, la réalisation d'expériences, le contrôle des données, des analyses et des rapports.

Des données générales portant sur les programmes, les directives, les élèves et les enseignants seront réunies de façon à permettre la comparaison des résultats avec les critères internationaux, et l'élaboration d'une échelle unifiée afin de pouvoir classer les pays par rapport aux critères référentiels internationaux. Les pays arabes utiliseront ces données et ces analyses régionales et internationales pour développer leurs plans pédagogiques et organiser leurs systèmes éducatifs qui serviront les intérêts pédagogiques à long terme à savoir le développement d'une politique et d'une méthodologie pour le développement du capital intellectuel régional (ICD).

Le projet aidera les experts et les chercheurs pédagogiques à mettre en place des politiques et des plans dont le but est de favoriser l'efficacité des établissements pédagogiques des pays participants qui s'occupent des élèves du cycle complémentaire. Cela nécessite l'organisation d'un congrès qui réunirait les ministres de l'éducation des pays participants en vue de remettre en question les recommandations pour arriver à élaborer des plans unifiés, locaux et régionaux, et de réaliser les réformes pédagogiques souhaitées.

Le projet fournira aux pays participants une potentialité sur le plan humain et matériel en vue d'une remise en question permanente du niveau de l'efficacité du système et des politiques éducatives à travers la participation ou non à des études internationales périodiques.

La situation prévue à la fin du projet

A la fin de ce projet qui durera 4 ans, les pays participants auront des critères locaux et des données internationales sur le niveau de performance dans le cadre des politiques éducatives adoptées dans le cycle complémentaire, des plans adoptés et des établissements efficaces; ils auront entre autres:

- des résultats internationaux comparables, sur la performance des élèves en maths et en sciences.
- des données générales référentielles sur les programmes, l'orientation, les écoles, les élèves, les enseignants, données réunies et organisées de façon à faciliter la comparaison internationale.
- des variables claires (locales et internationales) qui influent sur l'enseignement et l'apprentissage des maths et des sciences.

Les pays participants auront aussi:

- un personnel formé à l'application des principes de l'évaluation entre autres: le choix des exemples-types, le contrôle et la rectification des informations, des analyses et des rapports.
- une échelle commune pour classer les pays selon une moyenne internationale et des critères fondamentaux.
- une analyse des données à l'échelle régionale, centrée sur les pays arabes.
- une stratégie sur laquelle l'on s'est convenu qui comporterait la réforme des politiques éducatives et des mesures pratiques qui favorisent l'efficacité des

établissements pédagogiques et le mode d'enseignement dans ces pays.

- **Le projet de l'éducation à la résolution des conflits et à la tolérance**

Le projet part du fait que les conflits font partie de la vie des hommes et de la vie scolaire et que la façon de traiter les conflits entre les élèves pourrait servir leur développement psychologique et social et les aider à apprendre à se faire des relations humaines et à résoudre les problèmes et les différends, même si les enfants ne comprennent pas le sens du mot « conflit » et ne savent pas par conséquent comment l'affronter ou régler leurs différends en utilisant des moyens auxquels ils ont été habitués dans leur famille, à l'école ou en société ou à travers les films et les feuilletons télévisés. Ce sont des moyens qui visent à avilir l'autre et à le discriminer. Les enseignants, les surveillants et les directeurs, eux, ont recours à des méthodes traditionnelles telles que le renvoi, la retenue, la réprimande...

Le projet se propose de traiter la violence et offre aux apprenants la possibilité d'apprendre à résoudre eux-mêmes leurs conflits ou avec l'aide de leurs camarades ou des adultes.

A cet effet, un guide référentiel qui comprend une partie théorique et une partie pratique a été élaboré.

La partie théorique

Elle comprend des chapitres sur la nature du conflit et les moyens utilisés actuellement pour le résoudre. Elle traite longuement les facteurs qui influent sur le conflit, les droits de l'homme et la justice, le rôle de la violation des droits et le désistement dans l'envenimement des conflits.

Cette partie traite, en retour, de l'importance de l'observation de ces droits, et de l'application de la justice dans la résolution des conflits.

Elle traite également de la relation entre la mauvaise communication ou la communication négative dans la naissance des conflits et la bonne communication, (l'expression de la souffrance personnelle, du point de vue, l'écoute de l'autre et la compréhension de l'avis contraire ou différent) dans leur résolution.

Cette partie aborde aussi le rôle des émotions négatives, surtout la colère, dans l'envenimement du conflit.

Elle traite aussi longuement des stratégies qui ont pour objet la maîtrise de la colère.

Elle s'arrête également sur l'éducation au pardon, laquelle s'adresse à un public large et varié et vise à la construction de la paix à travers le respect de l'être humain par la pratique de la démocratie. Elle s'arrête également sur le fanatisme, les jugements anticipés, raciaux, ethniques et leur condamnation. Le dernier chapitre est consacré au traitement du pouvoir dans les conflits.

La partie pratique

Cette partie comprend des leçons et des activités pratiques, réparties sur les différents chapitres mentionnés plus haut (activités d'apprentissage portant sur la nature du conflit, sur les droits de l'homme et la justice, sur la communication dans les conflits et l'important « message du moi » dans leur résolution, sur la maîtrise de la colère, sur le pardon et l'acceptation de l'autre et la pratique du pouvoir).

Les chapitres du livre sont répartis sur les deux derniers cycles de l'éducation de base et l'enseignement secondaire. Les activités s'adressent aussi à la troisième année du 1er cycle de l'éducation de base. Le projet a été mis en application dans douze écoles pilotes et dans une école normale. L'étude évaluative a montré que ces activités ont été bien accueillies par les élèves. 50% des enseignants ont avancé que les élèves ont réclamé d'autres activités du même genre et 73% ont avancé que les élèves ont adopté une position favorable à l'égard des conflits.

La participation des élèves à ces activités a pris différentes formes allant de la discussion au brainstorming, aux solutions, aux propositions, aux jeux de rôles, à l'investissement des expériences passées.

Le comportement général des élèves a changé, à savoir: la maîtrise de l'émotion et de la colère, la communication, le respect de l'autre, le sens de la responsabilité, la confiance en soi...

- **Le projet de l'éducation globale**

L'éducation globale est considérée comme un appel au dialogue et à la rencontre entre les sociétés et les cultures. Si nous partons de la recommandation que l'Unesco a ajoutée aux objectifs généraux de

l'éducation, à savoir: assurer la capacité de communication avec l'autre, comprendre et respecter tous les peuples, comprendre leurs cultures, leurs valeurs, leurs modes de vie, y compris les ethnies nationales, les cultures et les ethnies des autres nations, nous pouvons dire que nous sommes sur la voie de l'éducation globale.

L'intérêt porté à l'éducation globale provenait du souci qui préoccupait le Liban, à savoir: comment sortir de la guerre.

Pour ce faire, il s'agissait d'une remise en compte de l'image de l'homme qui représente une valeur propre en dehors de sa race, de sa religion et de son sexe. Les hommes appartiennent au même genre humain et l'appel lancé par l'éducation globale pour la rencontre et la coopération entre les peuples, pour l'acceptation des différences est le même que celui des programmes libanais. Signalons aussi l'insistance de l'éducation globale sur les droits de l'homme, la réalisation de l'égalité, et son souci d'éloigner de l'esprit des apprenants les idées figées, la discrimination, le fanatisme et à la diffusion de l'éducation à la paix et à la démocratie.

L'on a commencé à s'intéresser à l'éducation globale au début des années 90 du siècle passé, et l'on a commencé à la mettre en application dans quelques écoles pilotes dans l'espoir de la voir couvrir toutes les années du 1er cycle de l'éducation de base.

L'on a élaboré, en collaboration avec l'UNICEF, des manuels scolaires, des cahiers d'activités, des guides pédagogiques et cela dans le cadre des orientations générales de l'éducation globale de manière à y trouver ce qui peut renforcer les droits de l'enfant, les droits de l'homme, et habituer l'enfant à pratiquer la démocratie et la coopération et cela, suivant ses capacités.

Les activités incitent aussi l'enfant à s'exprimer, à écouter, à tenir compte de l'avis des autres, à accepter les différences, à fuir la discrimination et le fanatisme.

La mise en application, à titre expérimental, du projet de l'éducation globale est toujours en cours. Les lacunes seront comblées à la lumière des réactions des élèves, des observations des enseignants, des directeurs et des conseillers pédagogiques.

- **Le projet de l'évaluation par compétences**

Les réalisations au niveau de l'évaluation par compétences sont:

- les types de questions d'examen pour les classes du brevet et dans toutes les séries du bac.
- une nouvelle élaboration des listes des compétences, une détermination de leurs éléments et de leurs origines, et une élaboration d'exemples-types.
- la formation d'enseignants des différentes disciplines et dans tous les cycles.
- l'élaboration de fiches techniques qui traitent de la notion de compétence, de ses origines et des principes de sa construction.

Le CRDP a poursuivi, durant la 1ère moitié de l'année 2004, le projet de l'évaluation de l'apprentissage qui accompagne le projet de la réforme des programmes. Il a formé des équipes propres à chaque discipline chargées d'élaborer les textes fondateurs de l'évaluation de l'apprentissage dans toutes les disciplines du programme et de la formation qui vise à doter les enseignants des compétences fondamentales qui leur permettent d'évaluer l'apprentissage dans tous les cycles de l'enseignement général pré-universitaire, le cycle préscolaire inclus. A partir de septembre 2004, 2 organisations mondiales, choisies en coopération avec les partenaires locaux, élaboreront un plan de travail qui vise à:

- créer un dispositif permanent pour le développement du système d'évaluation et des programmes
- institutionnaliser le système des examens officiels
- améliorer le système des examens officiels
- développer le matériel nécessaire
- former les enseignants concernés

- **Le projet d'informatisation des examens officiels.**

Ce projet vise à:

- adopter un codage pour les listes des noms des candidats aux examens officiels
- assurer la saisie des listes des noms des candidats et des centres d'examen suivant le diplôme et le mohafazat
- traiter les informations reçues selon les mohafazat / le diplôme / le secteur d'enseignement (publics privé, libre)

- **Le projet global de statistiques pédagogiques**

Ce projet est réalisé annuellement afin de mettre à jour les données statistiques concernant les écoles, le corps enseignant, la direction et les élèves. Un guide référentiel des résultats des statistiques réalisées paraît chaque année. Il vise à:

- renforcer le pouvoir de décision pédagogique au niveau de la région éducative et de l'administration centrale
- élaborer les cartes de l'élève, de l'enseignant et de l'établissement scolaire
- soutenir le projet de la carte scolaire
- renforcer les études et les recherches au sein et en dehors du CRDP, par tous les données et les indicateurs pédagogiques

- **Le projet de l'éducation à la démographie**

Ce projet est réalisé en coopération avec "la Caisse des Nations-Unis pour la population". Il vise à:

Prodiguer un cadre d'approche intégré ayant trait à la santé des femmes enceintes, aux stratégies démographiques et de développement en vue de déterminer les priorités et les stratégies à adopter pour améliorer les services de santé qui viennent en aide aux femmes enceintes dans les régions défavorisées.

La notion d'éducation à la démographie a été introduite dans les programmes et des enseignants ont été formés à cet effet pour enseigner et orienter les catégories concernées.

- **Le projet d'évaluation des acquis scolaires**

L'évaluation de l'apprentissage constitue une partie intégrée de l'action éducative à tous les niveaux scolaires et est étroitement liée aux programmes d'enseignement. Elle a pour objet d'évaluer le degré de réalisation des objectifs fixés:

- évaluer la qualité de l'enseignement au moyen d'indicateurs pertinents.
- contrôler l'efficacité des dispositifs éducatifs, aussi bien de leurs éléments humains que matériels.
- élaborer les politiques du développement humain dans les deux secteurs de l'éducation et de l'enseignement (élever la moyenne de scolarisation, limiter les échecs, la déscolarisation, le gaspillage,)
- diagnostiquer l'apprentissage de l'élève et détecter les problèmes, les handicaps et les obstacles qui l'entravent.
- connaître la capacité, la motivation et l'aptitude de l'apprenant pour une forme déterminée d'apprentissage.
- étayer l'enseignement par les auxiliaires pédagogiques, les outils et les équipements adéquats.
- Ont été accomplies jusqu'à présent:
 - l'évaluation du niveau des acquis scolaires dans le cycle de l'Enseignement de base (1995-1996) (1997-1998);
 - l'évaluation du niveau des acquis scolaires dans l'Enseignement secondaire (1995-1996) et (1997-1998).

Les informations recueillies sont exploitées et mises à profit dans la révision des programmes décidée par le décret 10227/97.

- **Projet de détermination des indicateurs relatifs à l'enseignement public au Liban (1999-2000)**

Ce projet vise à:

- évaluer les chances d'accès aux études sur la base des pourcentages d'inscriptions, de scolarisation, du volume de la population scolaire dans les différents secteurs et cycles et la répartition des élèves suivant le sexe, les filières d'études et les régions.
- mesurer le développement réalisé, sur la durée d'un quart de siècle (1973-2000), concernant la formation des maîtres, les écoles et les élèves.
- étudier les ressources matérielles au niveau: du volume des écoles, de la densité des classes et des biens-fonds des écoles publiques.
- étudier l'état des ressources humaines à partir de la répartition des enseignants par sexe, âge, niveau d'études et années d'expérience...
- évaluer l'efficacité interne du système éducatif en se basant sur le passage de classe, le redoublement, la déscolarisation, le retard scolaire; sur la moyenne des scolarisations jusqu'à la 5ème année de l'Enseignement de base ainsi que les variables de productivité ou de gaspillage, et les années dont disposent les diplômés.

- **Projet de développement du potentiel des ressources humaines dans le secteur éducatif et celui de formation des éducateurs**

Les impératifs pédagogiques exigent de relever le niveau de compétences des enseignants et de développer leurs capacités et leurs connaissances, et cela, à travers des stages de formation qui les mettent à même de résoudre les problèmes que pose la trop grande densité des classes dans le cycle de l'Enseignement de base. Un accord a été conclu avec l'institution Bella Vista pour l'éducation spécialisée en vue de former des enseignants au cours de l'année 2004.

- **Projet de suivi de la réforme des programmes**

Cette opération est prise en charge par un haut comité qui regroupe des représentants des institutions pédagogiques publiques et privées, des syndicalistes et des instances éducatives.

Ce haut comité a pour mission de gérer le mécanisme de réforme des programmes, de superviser les travaux des commissions spécialisées et de les orienter vers ce qui sert au mieux la politique éducative générale et les besoins pédagogiques de la société et des écoles au Liban.

2- AU NIVEAU DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL

La politique éducative dans l'enseignement technique et professionnel part de la foi en l'unité de la société et dans la formation du bon citoyen et du citoyen productif où qu'il se trouve au Liban et conformément à la politique du développement équilibré.

Les objectifs généraux de l'enseignement technique et professionnel sont:

- Former le citoyen capable de produire au maximum.
- Répondre aux besoins du marché du travail local et régional présent et futur par des savoir-faire convenables.
- Développer le respect du travail manuel chez la jeunesse libanaise.
- Améliorer la performance des acteurs du marché du travail par des stages de réhabilitation chaque fois que cela est nécessaire afin d'accompagner le progrès technologique et préparer à la mondialisation qui ne cesse de s'étendre.
- permettre à tous les citoyens de se former à n'importe quel métier au moyen de stages brefs et bien organisés qui couvrent toutes les régions libanaises.

LES PRINCIPAUX PROBLEMES ET LES DEFIS

Malgré les efforts déployés jusqu'à présent pour faire paraître des programmes modernes et développés à la mesure des ambitions, le résultat n'a pas été satisfaisant parce que les participants à ce chantier n'avaient pas les qualifications pédagogiques nécessaires et manquaient d'expérience dans ce domaine. Les industriels et les employeurs de leur côté, n'ont pas pris la chose au sérieux et leur participation a été formelle et superficielle. Aussi la société chargée de la mise en application n'a pu amené un grand changement au niveau des données et de la compétence du personnel mis à sa disposition, vu le peu de temps dont elle disposait et l'échéance qui l'engageait. Aussi le projet ne couvrait pas toutes les spécialisations de l'enseignement technique et professionnel. Quant aux programmes du cycle complémentaire et ceux du CAP,

élaborés dans les années 60 du siècle dernier, ils n'ont connu ni changement ni modernisation.

LE PLAN DE RECONSTRUCTION

L'enseignement technique et professionnel au Liban connaît des difficultés parmi lesquelles l'image dépréciative vis-à-vis de l'enseignement technique: c'est un enseignement du second degré qui n'est fréquenté que par des élèves qui ont échoué dans l'enseignement académique général et seuls ceux qui ont le niveau d'acquis le plus bas vont à l'enseignement technique. A cet effet le ministère met en œuvre, à travers la direction générale de l'enseignement technique, des projets ciblés pour soutenir le plan de reconstruction suivant une stratégie bien déterminée qui vise à:

- promouvoir le secteur de l'enseignement technique et élargir sa capacité de scolarisation.
- assurer la conformité de l'enseignement technique au marché du travail local et tenir compte de l'essor dans le domaine du développement et de la construction qu'a connu le Liban après la guerre.
- accompagner le progrès scientifique et technologique d'une manière positive.
- essayer de changer l'image dépréciative du travail manuel, développer chez l'apprenant la conscience professionnelle et lui inculquer la moralité et les valeurs libanaises.
- développer le système d'enseignement afin qu'il réponde mieux aux exigences des variables économiques.
- former des techniciens et des professionnels aux compétences de haut niveau pour favoriser la concurrence sur le marché du travail.
- créer de nouvelles spécialisations conformes aux besoins du marché du travail.
- étudier les besoins du marché du travail et assurer le suivi des diplômés.

- mettre en place un système scientifique et réaliste pour relier les résultats de l'étude aux programmes d'enseignement actuels en vue de permettre l'élaboration de programmes plus conformes aux besoins du marché.
- créer de nouvelles spécialisations et un observatoire.
- élaborer des programmes pour les nouvelles spécialisations avec la recommandation d'étudier au préalable le marché.
- réformer les programmes des spécialisations actuelles conformément au progrès scientifique et technologique.
- faire participer le marché à la réforme des programmes.
- développer les capacités scientifiques et pratiques des enseignants à travers la formation continue.
- humaniser le système des examens pour tous les niveaux.
- créer un système spécialisé qui détermine les équipements suivant les spécialisations. Ce système s'occupera :
 1. du recensement des équipements existants
 2. de la détermination des normes exigées
 3. de la détermination des besoins
 4. de la création d'un réseau d'informations qui relie la direction et les établissements publics de l'enseignement technique et professionnel

LA DIFFERENCE ENTRE LES ANCIENS ET LES NOUVEAUX PROGRAMMES

Les anciens programmes souffraient de points faibles parmi lesquels:

- la prédominance de l'enseignement théorique au dépend de l'enseignement pratique
- l'incapacité des informations théoriques à se conformer aux changements survenus au niveau des différents types de production et des techniques
- l'absence de certaines spécialisations fondamentales dans l'industrie libanaise telles: la typographie et les industries alimentaires
- l'absence d'un système institutionnalisé qui assure la participation effective des employeurs à la réforme des programmes.
- le manque d'aptitude des enseignants et des élèves de l'enseignement technique à l'utilisation des technologies et des communications modernes.
- le manque d'empressement des élèves vis-à vis de l'auto-formation.
- la faiblesse des élèves en langues étrangères surtout, en anglais.
- l'absence de nouveaux systèmes d'enseignement tel l'enseignement modulaire qui prévaut dans le monde surtout au-delà de l'enseignement secondaire.

En outre, l'enseignement technique se propose de réaliser d'autres projets qui visent à l'amélioration de la qualité de l'enseignement:

PROJET DE DEVELOPPEMENT DE A- L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

Le projet, commencé en 2001, s'étale sur 5 ans et comprend des éléments fondamentaux qui visent à:

- augmenter la capacité de l'enseignement technique et professionnel en vue:
 - de créer une unité de planification, de suivi et d'évaluation
 - de créer un système informatique intégré
 - d'élaborer des normes concernant les différents équipements et leur informatisation
 - d'élaborer une stratégie pour l'enseignement technique et professionnel
 - de renforcer la capacité de gestion des directions des écoles
- améliorer la qualité et assurer la conformité de l'enseignement technique aux exigences du secteur de production, qui consiste à:
 - déterminer le besoin d'enseignement et de formation, présent et futur
 - déterminer les besoins du marché du travail
 - élaborer de nouveaux programmes pour la formation des enseignants et des formateurs à travers:
 - la formation des formateurs et des enseignants
 - la formation continue et le recyclage
 - la formation en cours de service
 - la formation qui vise à encourager l'initiative personnelle par la pratique de petites activités
 - le développement d'un système d'examens conforme aux nouveaux

- programmes et l'informatisation des examens
- moderniser l'infrastructure et les équipements:
 - en réaménageant les écoles existantes en les dotant des équipements nécessaires
 - en équipant les écoles professionnelles du matériel d'apprentissage nécessaire

LA CONSTRUCTION ET L'EQUIPEMENT DE B- NOUVELLES ECOLES PROFESSIONNELLES ET DE NOUVEAUX CENTRES DE FORMATION

Le ministère a effectué une étude portant sur la carte scolaire, et basée sur les résultats des études effectuées sur le marché du travail, sur le recensement des écoles et des équipement existants. L'étude a permis de déterminer le nombre réel des écoles (qui s'élève à 33) à construire, les spécialisations et les endroits favorables à la construction.

LE DEVELOPPEMENT DES PROGRAMMES C-

La direction générale de l'enseignement technique et professionnel anime un chantier permanent auquel participent des commissions chargées d'assurer la conformité des programmes au progrès technologique, ce qui permet de resserrer les liens entre l'enseignement technique, la production et le cycle économique au Liban et de favoriser l'équité.

Le ministère de l'éducation prépare un projet de formation pour les enseignants qui étudie en profondeur les questions pédagogiques et techniques afin que l'enseignement technique soit en mesure de réaliser le changement espéré au niveau du contenu et de la mise en pratique. Cela favorise aussi le partenariat entre l'enseignement et les secteurs de production et des services et par suite le développement de l'économie et la capacité du pays à faire face à la concurrence étrangère.

L'ENSEIGNEMENT EN ALTERNANCE D-

Ce projet vise à fournir au marché du travail une main d'œuvre qualifiée, donc à doter l'ouvrier des compétences et des savoir-faire exigés par les établissements industriels. La mise en application du projet a commencé en l'année scolaire 1996-1997 et s'étale sur 12 ans divisés en 3 périodes de 3 ans chacune. Ce type d'enseignement est appliqué dans les pays développés: l'apprenant suit les cours théoriques et les applique en même temps dans les usines et les entreprises. L'enseignement qui s'étale sur 3 ans adopte le principe de la participation de l'élève à la production et à l'enseignement par la pratique et l'acquisition d'une formation orientée suivant le marché du travail et un travail régulier dans l'entreprise qui l'a formé.

LA REACTIVATION DE L'ACTION EDUCATIVE E-

La direction générale de l'enseignement technique et professionnel a élaboré un plan de travail en vue de réactiver l'action éducative en incitant tous les directeurs des écoles et des instituts professionnels à participer à la réforme de l'enseignement technique par:

- l'organisation de rencontres avec les directeurs
- l'utilisation du dialogue direct
- l'écoute des problèmes qu'ils rencontrent: ceux concernant la mise en application des notes circulaires et des décrets émanant de la direction générale de l'enseignement technique et professionnel et ceux qui concernent la rédaction des propositions qu'ils avancent et leur mise sous forme de textes, de projets et de lois.

Un stage de formation a été préparé en coordination avec le ministère du développement administratif avec pour titre "Séminaire de l'administration scolaire et du conseil pédagogique". Ce stage a été préparé et supervisé par une société internationale pionnière et a donné naissance à une commission de

directeurs parrainée par le directeur général et dont le but est d'unifier les propositions des directeurs et les problèmes qui les préoccupent et de les classer dans une seule liste. Cette liste sera discutée dans une réunion qui se tiendra périodiquement dans une des écoles (ou un des instituts) réparties dans les 5 mohafazats. Seront présents les différents responsables dans la direction générale afin qu'ils soient au courant de l'état des lieux et des différents problèmes de gestion.

3- AU NIVEAU DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

L'Enseignement supérieur et universitaire a connu au Liban, dans la seconde moitié des années 90, une importante progression du nombre de ses institutions, facultés, instituts, branches de spécialisations ainsi que de ses étudiants et diplômés. Dans une période de temps assez limitée (1996 à 2000), l'Etat a octroyé l'autorisation d'enseigner à 23 universités et instituts universitaires, a transformé nombre de facultés en universités, et a autorisé la création de facultés, d'instituts et de départements nouveaux au sein d'universités déjà établies. L'éventail des domaines de spécialisations universitaires s'est également élargi et diversifié ainsi que la carte générale de l'enseignement supérieur universitaire, si bien que le nombre des étudiants universitaires inscrits en 2002 a atteint près de 125.000 répartis sur 41 établissements s'enseignement supérieur, et dont plus de la moitié à l'Université libanaise.

L'Université libanaise constitue ainsi, en quelque sorte, le pilier principal de l'Enseignement supérieur au Liban. Une étude statistique exhaustive portant, en 2001 – 2002, sur l'ensemble des 36 institutions universitaires répertoriées, au niveau de leurs étudiants, enseignants et diplômés, a donné les résultats suivants : sur le nombre total des étudiants inscrits pour l'année universitaire 2001 – 2002, 124.730 étudiants l'étaient à l'Université Libanaise, soit 56,7 % ; 7,1 % à l'Université Arabe ; 6,3 % à l'Université Saint-Joseph ; 4,6 % à l'Université Américaine ; 3,9 % à l'Université Libano-Américaine (LAU) ; 3,5 % à l'Université de Kaslik ; 3,11 % à l'Université Notre-Dame de Louayzé ; et 16 % dans les 29 autres institutions universitaires restantes.

• **Le cadre stratégique**

En considération de la situation réelle de l'Enseignement supérieur et de son importance dans la vie nationale, et suite à un grand nombre études et de congrès qui ont examiné cette situation, des principes généraux ont été adoptés pour servir de base au cadre stratégique de l'Enseignement supérieur au Liban.

La charte nationale de l'Enseignement supérieur : a)

Cette charte vise à :

- Assurer la chance de suivre un cursus d'Enseignement supérieur à tous ceux qui remplissent les conditions nécessaires pour y

entrer. Etablir une carte de la répartition de cet enseignement dans toutes les régions du territoire libanais sur la base d'une politique de développement équilibré.

- Affirmer le droit, pour tous les étudiants de l'Enseignement supérieur, à un enseignement de qualité et de haut niveau et qui débouche sur des diplômes admis et reconnus nationalement et internationalement.
- Faire porter à l'Etat la responsabilité d'assurer la conformité aux normes dans l'Enseignement supérieur public et privé, du respect de la déontologie et des traditions universitaires.
- Adopter un système d'organisation qui garantit la complémentarité de tous les cursus de l'Enseignement supérieur.
- Exiger l'adéquation aux qualifications et aux normes académiques et universitaires pour accorder l'autorisation officielle aux institutions privées d'Enseignement supérieur. Mettre en place les dispositifs efficaces qui garantissent que les universités respectent, dans la pratique, leurs engagements. Promulguer les lois adéquates pour la répression des contrevenants.
- Faire participer les secteurs civils et privés ainsi que les amicales, unions et comités étudiantins à l'élaboration des politiques et des plans relatifs à l'Enseignement supérieur.
- Donner à l'Université libanaise un rôle distinctif dans l'organigramme de l'Enseignement supérieur et pour assurer les chances de l'accession aux études et de l'intégration sociale et nationale.

- Considérer l'Enseignement supérieur comme une priorité nationale qui a son rôle à jouer dans la promotion de la position scientifique et culturelle du Liban ainsi que dans son habilitation à s'engager dans " l'économie du savoir ".

Edification du potentiel de la Direction de l'Enseignement supérieur : b)

- Renforcer la Direction officielle chargée de l'Enseignement supérieur, à travers le développement de ses moyens de procédure et de gestion et de ses ressources humaines, pour la mettre en conformité avec le volume des responsabilités qui lui incombent.
- Revoir la forme à donner aux corps administratifs de l'Enseignement supérieur et remettre à jour les lois que cela nécessite.
- Construire un programme informatique global pour l'Enseignement supérieur afin de fournir de façon exhaustive à tous les intéressés les données dont ils ont besoin ; afin de participer à l'orientation des étudiants vers les spécialisations qui leur conviennent ; et afin d'aider les responsables de l'Enseignement supérieur à prendre les décisions adéquates.
- Permettre aux intéressés ou responsables de l'Enseignement supérieur d'avoir accès aux informations dont ils ont besoin sur les réseaux informatiques locaux ou internationaux, et cela, pour renforcer l'organisation de la recherche scientifique et favoriser l'évolution des connaissances.

Actualisation des lois qui réglementent l'Enseignement supérieur : c)

- Remettre à jouer (actualiser) la loi sur l'enseignement privé et promulguer les décrets-lois qui en réglementent l'application.
- Remettre à jouer (actualiser) la loi sur l'Université libanaise et promulguer les décrets-lois qui en réglementent l'application.
- Promulguer une charte des droits des étudiants dans l'Enseignement supérieur.
- Elaborer et promulguer les décrets qui régissent les droits et les devoirs des employés et des enseignants qui travaillent dans les institutions privées d'Enseignement supérieur.

Renforcement des potentiels de l'Université Libanaise : d)

- Développer et réorganiser les structures de l'Université Libanaise et promulguer à son intention une nouvelle loi qui lui octroie plus de souplesse et de cohésion dans son fonctionnement.
- Développer les ressources et la gestion de l'enseignement et de la recherche, et actualiser les lois relatives à la totale disponibilité des professeurs et à leurs activités académiques.
- Elargir l'éventail des chances d'admission à l'université et ceci, dans le cadre d'une politique d'équilibre entre la fonction de l'université comme vecteur des connaissances, d'une part, et son rôle dans la vie économique, d'autre part.
- Améliorer l'environnement pédagogique et les conditions de l'acquisition des connaissances et ceci, en assurant les locaux et les équipements nécessaires et en modernisant les branches de spécialisations de l'université.

- Accroître l'ouverture sur la société et renforcer l'intégration dans l'économie du savoir.
- Créer le dispositif adéquat pour demander des comptes à l'Université Libanaise sur le degré de conformité de ses prestations et de ses résultats par rapport à ses fonctions et à ses objectifs.

**Garantie des normes de niveau et de qualité dans l'Enseignement e)
supérieur :**

- Faire évoluer les réglementations actuelles en vue de mieux prendre en compte l'amélioration de l'enseignement.
- Adopter des dispositifs académiques permettant de mieux organiser les institutions d'Enseignement supérieur et de garantir la qualité de l'enseignement qui y est dispensé relativement aux normes internationales de l'Enseignement supérieur.
- Soumettre les institutions d'Enseignement supérieur à des contrôles détaillés de la part de commissions indépendantes.
- Mettre en place des instances et des mécanismes d'auto-évaluation ainsi que d'évaluation externe, afin de garantir la qualité de l'enseignement dans les institutions d'Enseignement supérieur.
- Etablir des conditions et des critères pour la reconnaissance des diplômes (normes institutionnelles et normes relatives aux programmes appliqués).
- Etablir des réseaux de communication académique et des bases de données communes

entre les institutions d'Enseignement supérieur
et les administrations concernées.

Développement et rénovation des fonctions de l'Enseignement supérieur f)

- Valoriser et renforcer la fonction de l'Enseignement supérieur en tant que vecteur du savoir et de la culture.
- Répondre aux besoins du développement économique et social et renforcer l'intégration dans la société.
- Fournir des chances de formation continue et développer le potentiel des ressources humaines.

Insertion de l'Enseignement supérieur au Liban dans la progression de l'économie du savoir g)

- Assurer la détention des savoir-faire informatiques dans les différentes branches d'études de l'Enseignement supérieur.
- Développer des programmes spécialisés dans l'accompagnement des innovations technologiques et développer les programmes de l'enseignement à vie.
- Créer des centres consacrés au développement technique dans les institutions d'Enseignement supérieur.
- Valoriser et renforcer les secteurs prometteurs (d'avenir) de l'Enseignement supérieur tels que ceux de la technologie informatique, de la communication, de l'énergie et de l'environnement.
- Accroître les chances d'admission aux spécialisations scientifiques et culturelles dans l'Enseignement supérieur.

- Rendre les programmes d'enseignement plus conformes aux besoins et aux exigences du marché du travail.
- Engager l'Enseignement supérieur dans le développement des systèmes pédagogiques pour l'acquisition des compétences requises par l'économie du savoir.

Développement et renforcement de la recherche scientifique dans les h) institutions d'Enseignement supérieur :

- Considérer la recherche scientifique comme un composant fondamental de l'Enseignement supérieur et promulguer des lois destinées à la renforcer et à l'organiser.
- Encourager la création de centres de recherches dans les institutions d'Enseignement supérieur et inclure la recherche scientifique dans les devoirs des membres de leur corps enseignant.
- Considérer la recherche scientifique comme un facteur essentiel du développement et de la croissance, et encourager la recherche appliquée en coopération avec les institutions économiques et les organismes de développement.

1.2- Les principales réalisations sur les plans quantitatif et qualitatif

L'éducation a toujours été une préoccupation prioritaire pour le Liban.

L'importance accordée à la scolarisation des enfants ne s'est jamais démentie, même au cours des années d'instabilité qu'a vécues le pays pendant plus de deux décennies. Au cours de cette période, l'Etat et le secteur privé n'ont pas été avares de leurs efforts pour assurer aux jeunes Libanais un accès à tous les niveaux d'enseignement.

Ceci a été rendu possible grâce au sacro-saint principe de «liberté de l'enseignement» garanti par la Constitution et qui établit, de facto, une complémentarité exemplaire entre l'Etat et la société civile.

En ce sens, le Liban est un précurseur : A l'heure où la tendance actuelle, encouragée par les organisations internationales, s'oriente vers une implication de plus en plus grande du secteur privé dans les services traditionnellement assurés par l'Etat, il s'est progressivement établi au Liban, dans le domaine de l'Education, une symbiose fonctionnelle extrêmement efficace entre les secteurs public et privé. Cependant, l'Etat n'a rien abandonné de ses prérogatives essentielles. C'est le Ministère de l'Education et de l'Enseignement Supérieur qui définit la politique éducative nationale et ses finalités, la structure du système éducatif et la durée de la scolarité ; c'est lui aussi qui fixe les normes minimales pour le contenu des programmes et pour les examens aboutissant aux diplômes nationaux.

Cependant, la situation n'est pas aussi idyllique qu'elle le paraît au premier abord.

En effet, s'il est vrai que cette complémentarité des secteurs public et privé (dont un certain nombre d'écoles est subventionné par l'Etat) permet de répondre à la demande d'éducation et d'assurer la scolarisation de tous les enfants en âge de l'être, il n'en reste pas moins que cette solution, comme nous le verrons par la suite, a l'inconvénient d'alourdir le coût privé supporté par les familles et de désavantager les catégories les plus défavorisées de la population.

A- L'ACCES A L'EDUCATION

• Les écoles

Pour l'année scolaire 2002-2003, il existait au Liban 2704* écoles d'enseignement général pré universitaire également réparties entre le secteur public (50.5%) et privé (49.50). Il est cependant intéressant de noter que

* Source : Le bulletin statistique 2002-2003, publié par le Centre de Recherche et de Développement Pédagogiques (CRDP).

l'Etat subventionne partiellement un certain nombre d'écoles privées (13.7%) qui accueillent des élèves jusqu'à la sixième année (jusqu'à l'âge de 12 ans). Pour répondre à la demande d'éducation, le nombre de ces écoles augmente pratiquement tous les ans. Ainsi, pour l'année en cours, on compte plus de 70 nouvelles écoles** dans les deux secteurs.

- **Le nombre total d'élèves**

Pour l'année en cours, l'enseignement général pré universitaire au Liban accueille 917.615 élèves (12.170 élèves de plus qu'en 2002-2003) dont plus de la moitié fréquentent des écoles privées (454.536 élèves) alors que la part des écoles publiques n'est que de près de 38% (348.144 élèves) et celle des écoles subventionnées de près de 12% (114.935 élèves)**.

- **Les taux bruts de scolarisation**

- Dans le cycle primaire, le taux de scolarisation brut pour 2002-2003 est de 109.0% pour tout le Liban (Voir Tableau I). La lecture détaillée de ce tableau montre que le taux de scolarisation brut par classe régresse régulièrement. Il tombe de 119.2% en 1^{ère} E.B. (élèves de 6 ans) à 93.4% en 6^{ème} E.B. (Elèves de 11 ans), sauf pour la 4^{ème} E.B. où ce taux culmine à 119.7%, ce qui trahit un taux de répétition élevé des élèves de cette classe, malgré les procédures de passage facilité. Le taux de scolarisation brut des filles est légèrement plus élevé que celui des garçons avec, cependant, un pic similaire de répétition en 4^{ème} E.B. par rapport aux autres classes du cycle.
- Le taux de scolarisation brut pour le cycle complémentaire (7^e, 8^e et 9^e années, élèves de 12 à 14 ans) est de 79.6% pour l'enseignement général. Il passe à 82.3% si l'on ajoute les élèves

**Selon les statistiques 2003-2004 du CRDP, encore non publiées.

qui choisissent les filières de l'enseignement technique et professionnel. Si l'on considère le sexe des élèves, ce taux montre un net avantage pour la scolarisation des filles, puisqu'il tombe de 86.8% pour celles-ci à 78% pour les garçons.

- Pour le secondaire (élèves de 15 à 17 ans), le taux de scolarisation brut pour les deux enseignements n'est que de 61.3% (44.9% pour l'enseignement général pris seul). Comme pour le cycle complémentaire, on trouve la même disparité entre filles et garçons (65.6% et 57.2 respectivement).
- Quant au taux de transition du cycle complémentaire vers la première année secondaire, on calcule un taux général de 66.04%. Mais là aussi les chiffres sont plus avantageux pour les filles que pour les garçons (67.64% et 64.20% respectivement).

Si maintenant l'on considère les secteurs, on découvre un phénomène assez intéressant à observer : le taux de transition vers la première année du secondaire est nettement plus important dans le secteur public (75.74%) que dans le privé non subventionné (58.82%), ce qui traduit, à ce niveau de la scolarité, une nette préférence pour le secteur public par rapport au privé. Cette tendance a certainement des raisons économiques, mais pas uniquement. Elle marque une reconnaissance générale de la qualité de l'école secondaire publique et de l'enseignement qui y est dispensé, le succès
aux examens officiels en faisant preuve.

Cependant, si on étudie l'évolution de ce taux sur les trois dernières années, on remarque qu'il a progressivement régressé de 74.74% pour 2000-2001 à 69.36% en 2001-2002 jusqu'au taux de 64.04% pour 2002-2003. Ce phénomène n'est pas le signe d'un abandon scolaire massif pour rejoindre le marché de l'emploi, mais surtout la marque d'un intérêt grandissant pour l'enseignement technique et professionnel qui vient récompenser les efforts de l'Etat pour renforcer ce secteur et l'élargir afin d'en faire une option réelle pour les élèves qui ne veulent pas poursuivre des études académiques. Et en fait, le volume des effectifs de cet enseignement représente

aujourd'hui 25% des élèves du cycle secondaire pour tout le pays. Pour plus de détails, prière de se référer aux tableaux II à IX en annexe.

B- L'EQUITE EN MATIERE D'EDUCATION

Les tableaux II à IX en annexe donnent les taux de scolarisation de 2002-2003 pour tout le Liban et pour les six Mohafazats selon la classe et le sexe. Malgré la supériorité des taux de scolarisation des filles, il existe quand même une discrimination latente qui va en faveur des garçons. On verra aussi qu'il existe des disparités régionales importantes.

- **Équité entre filles et garçons**

Dans le système scolaire libanais, il n'existe pas, à proprement parler, de discrimination à l'encontre des filles. Leur taux de scolarisation est même partout supérieur à celui des garçons bien que la population masculine scolarisable soit un peu plus nombreuse. Cependant, il existe un autre type de discrimination, plus subtile, mais qu'on peut déceler dès que l'on compare la répartition des garçons et des filles entre les secteurs public et privé. On remarque alors que les filles sont majoritaires dans le secteur public, surtout pour les cycles complémentaire et secondaire. Le secteur public étant pratiquement gratuit, contrairement au secteur privé, ceci trahit très probablement une discrimination économique à l'égard des filles : les parents sont prêts à consentir des sacrifices financiers davantage en faveur des garçons que des filles. Ce qui est par contre notable et digne d'intérêt, c'est qu'il n'existe aucune discrimination à l'égard des filles sur le plan régional, bien au contraire, puisque le taux de scolarisation brut des filles est partout supérieur à celui des garçons (Voir aussi les tableaux II à IX en Annexe).

- **Disparités régionales**

Calculé au niveau régional, le taux brut de scolarisation, qui indique le niveau de la demande d'éducation, est aussi un indicateur très révélateur des disparités régionales.

On peut ainsi voir que la moyenne nationale pour les deux types d'enseignement confondus, général d'un côté, technique et professionnel de l'autre, est de 81.5% pour le cycle complémentaire et de 59.4% pour le cycle secondaire (Voir Tableau II). Autour de ces deux moyennes, on peut voir que les régions se disposent de part et d'autre de manière très distincte (Voir tableaux III à IX). D'un côté Beyrouth plafonne à 111.3% et à 102.4%, pour le complémentaire et le secondaire respectivement, suivi par le Mont Liban, toujours au-dessus de la moyenne nationale, alors que les Mohafazats périphériques se trouvent tous au-dessous de la moyenne, le Sud venant à la dernière place pour le complémentaire et le Nord pour le secondaire.

Ces disparités régionales soulèvent un certain nombre de questions, dont celles du financement de l'éducation et de l'effort que les familles acceptent, ou tout simplement sont capables de consentir, pour l'éducation de leurs

enfants. Problèmes que l'Etat tente de résoudre par des allocations et des subventions, qui ne peuvent malheureusement pas être généralisées dans la situation actuelle. Mais une étude exhaustive est en cours dans le cadre du Projet d'Education Générale, financé grâce à un prêt de la Banque Mondiale et qui, on l'espère, proposera des mesures rémédiatives à ce problème.

- **L'enseignement spécialisé (les enfants ayant des besoins spéciaux)**

Traditionnellement, les enfants ayant des besoins spéciaux sont pris en charge par des institutions spécialisées placées sous la tutelle du Ministère des Affaires Sociales. Cependant, une loi récente relative aux droits des personnes handicapées (loi n°220 du 29/5/2000) a été votée et sera bientôt mise en application. Cette loi préconise, entre autres mesures, l'insertion de cette population dans le système régulier, à côté des autres enfants, dès que cela est possible.

C- LA QUALITE DE L'EDUCATION

La guerre du Liban qui a éclaté en 1975 et qui a duré plus de vingt ans, a eu des conséquences désastreuses dont le pays n'a pas encore fini de se remettre dans tous les domaines de la vie publique. Le secteur de l'éducation est peut-être celui qui en a le plus pâti. A côté de la destruction des infrastructures scolaires, relevons surtout le fait qu'il n'a plus été possible, pendant toute cette période, de procéder aux réformes nécessaires pour répondre aux besoins nouveaux et pour accompagner les changements survenus dans le monde dans ce domaine.

C'est seulement depuis le retour au calme que les organismes publics concernés, à savoir le Centre de Recherche et de Développement Pédagogiques - le Ministère de l'Education et de l'Enseignement Supérieur, ont pu reprendre une activité normale. Dès 1994, un Plan de Redressement a été élaboré qui a tracé les lignes directrices d'une réforme du système d'enseignement. Il s'en est suivi une restructuration du système, une refonte complète des curricula et un ensemble de projets pour accompagner et compléter cette réforme.

Cependant, en attendant les effets bénéfiques de la réforme, on déplore encore au

Liban des taux de redoublement et de retard scolaire non négligeables.

- **Le redoublement**

Comparés à ceux d'autres pays, les taux de redoublement sont élevés au Liban. Ceci est particulièrement vrai pour la première année de chacun des cycles d'enseignement.

C'est le cas par exemple pour la 4^{ème} E.B. où le taux de redoublement est de 18.8% pratiquement le triple de ce qu'il est en 1^{ère} E.B. et le double de celui de la 6^{ème} E.B. Si maintenant on considère la variable du sexe, on constate un net avantage pour les filles (Voir Tableau X).

Dans le cycle complémentaire, le taux de redoublement le plus élevé est celui de la première année (7^{ème} année de l'Education de Base) où il atteint 18.22% pour redescendre progressivement à 12.29% (8^{ème} E.B.) puis à 11.94% (9^{ème} E.B.).

Il en va de même pour le cycle secondaire où ce taux atteint 9.66% en première année, tombe ensuite à 1.45% en deuxième année pour remonter à 8.50% en troisième année, qui est l'année où les élèves se présentent à l'examen national du baccalauréat (Voir Tableau XI).

Par ailleurs, l'évolution de cet indicateur sur les trois dernières années montre une aggravation de la situation. Cet état de fait a poussé les instances officielles à concevoir un dispositif de remédiation et de soutien pour les élèves en difficulté qui sera bientôt mis en place pour tous les niveaux.

D'un autre côté, cet indicateur révèle des disparités relatives au sexe et au secteur ainsi que des disparités régionales. En effet, sauf pour la 9^{ème} E.B., ce taux est plus grand pour les garçons que pour les filles. Ce taux varie également selon le secteur où il est nettement plus élevé, pour la 9^{ème} E.B. par exemple, dans le public (36.07%) que dans le privé (8.02%) et selon les régions où, pour la même classe, il va de 12.91% pour Beyrouth à 27.59% pour le Nord.

- **Le retard scolaire**

Bien évidemment, ce taux de redoublement élevé se répercute en retard par rapport à l'âge légal pour chaque classe. Ce retard est très élevé pour la 9^{ème} E.B. (45%) et pour la troisième année secondaire (45.4%), classes où les élèves se présentent aux examens officiels du brevet et du baccalauréat respectivement.

Le phénomène est particulièrement grave car il se répercute négativement sur les extrants du système, et partant sur son efficacité interne, et alourdit le coût de l'éducation aussi bien pour l'Etat que pour les familles (Voir Tableau XII).

En vue donc d'enrayer ce phénomène, un plan de rémediation a été prévu qui permettra d'apporter un soutien aux élèves en difficulté dans leurs écoles et de réduire les taux de retard et d'abandon à des taux acceptables selon les normes internationales.

Un projet pilote a été conçu en concertation entre le CRDP, les écoles normales, la Région pédagogique du Liban-Nord et les écoles concernées. Une enquête préliminaire menée dans quelques écoles de Tripoli a permis de recueillir des données suffisantes sur les écoles concernées et le milieu environnant.

Sur la base des données recueillies, un plan d'action a été adopté visant à :

- élaborer des outils pédagogiques adaptés pour les disciplines de base à l'intention des élèves en difficulté.
- améliorer les compétences disciplinaires et pédagogiques des enseignants.
- Articuler les procédures internes de soutien scolaire et de rémediation et les interventions d'assistance sociale et économique venant de l'extérieur (ONG, parents, autorités locales ...).

Ultérieurement, les leçons tirées de cette expérience pourront être étendues à un plus grand nombre d'écoles, puis généralisées.

Tableau I

**Taux de scolarisation brut selon la classe et le sexe pour tout le cycle primaire
2002-2003**

Classe	Effectifs par classe			Effectifs ayant l'âge légal			Population d'âge correspondant			Taux de scolarisation brut		
	M	F	Total	M	F	Total	M	F	Total	M	F	Total
1 EB	38177	35861	74038	30604	29200	59804	32809	29317	62127	116.4	122.3	119.2
2EB	37723	34576	72299	28911	27798	56709	33426	30251	63677	112.9	114.3	113.5
3EB	37069	34010	71079	26676	26100	52776	34516	31635	66151	107.4	107.5	107.4
4EB	44254	38631	82885	24302	24216	48518	35944	33321	69265	123.1	115.9	119.7
5 EB	39114	37269	76383	20685	21561	42246	37736	35370	73106	103.7	105.4	104.5
6 EB	36481	36146	72627	18404	19670	38074	39919	37840	77759	91.4	95.5	93.4
Total	232818	216493	449311	149582	148545	298127	214350	197735	412085	108.6	109.5	109.0

Tableau II

**Répartition des élèves selon le secteur, le cycle et le sexe
2002-2003**

Cycèle Secteur	Maternelle			Primaire (1 ^e et 2 ^e cycles)			Complémentaire (3 ^e cycle)			Secondaire			Total		
	M	F	Total	M	F	Total	M	F	Total	M	F	Total	M	F	Total
Public	18263	18162	36425	81532	79395	160927	40704	51934	92638	23997	34317	58314	164496	183808	348304
Privé subventionné	12895	11921	24816	46849	42661	89510			.			.	59744	54582	114326
Privé payant	47242	43711	90953	104437	94437	198874	52621	49633	102254	25625	25109	50734	229925	212890	442815
Total	78400	73794	152194	232818	216493	449311	93325	101567	194892	49622	59426	109048	454165	451280	905445

Tableau III
Taux de scolarisation bruts pour le Liban selon la classe et le sexe en 2002-2003

sCycle	Classe	Age légal	Effectifs par classe			Effectifs ayant l'âge légal			Population d'âge correspondant			Taux brut de scolarisation		
			M	F	Total	M	F	Total	M	F	Total	M	F	Total
Complémentaire	7 EB	12	37567	38309	75876	16601	17829	34430	41545	39545	81090	90.4	96.9	93.6
	8 EB	13	30127	33262	63389	14201	16140	30341	42154	39920	82075	71.5	83.3	77.2
	9 EB	14	25631	29996	55627	11460	13355	24815	42097	39442	81540	60.9	76.1	68.2
	Total	12-14	93325	101567	194892	42262	47324	89586	125797	118908	244704	74.2	85.4	79.6
Secondaire	1^{ère}	15	17133	20557	37690	8973	10570	19543	42174	39114	81288	40.6	52.6	46.4
	2^{ème}	16	16070	18879	34949	7806	9440	17246	42212	38691	80903	38.1	48.8	43.2
	3^{ème}	17	16419	19990	36409	6955	9096	16051	42263	38508	80771	38.8	51.9	45.1
	Total	15-17	49622	59426	109048	23734	29106	52840	126650	116313	242963	39.2	51.1	44.9
E.G. + E.T.P. complémentaire		12-14	98173	103217	199514				125797	118908	244704	78.0	86.8	81.5
E.G. + E.T.P. secondaire		15-17	72496	76325	144303				126650	116313	242963	57.2	65.6	59.4

E.G. = Enseignement Général
E.T.P. = Enseignement Technique et Professionnel

Tableau IV

Taux de scolarisation bruts pour Beyrouth selon la classe et le sexe en 2002-2003

Cycle	Classe	Age légal	Effectifs par classe			Effectifs ayant l'âge légal			Population d'âge correspondant			Taux brut de scolarisation		
			M	F	Total	M	F	Total	M	F	Total	M	F	Total
Complémentaire	7 EB	12	3354	3364	6718	1968	2004	3972	3149	2781	5930	106.5	121.0	113.3
	8 EB	13	3093	3294	6387	1887	2059	3946	3185	2842	6027	97.1	115.9	106.0
	9 EB	14	2999	3318	6317	1628	1879	3507	3162	2861	6024	94.8	116.0	104.9
	Total	12-14	9446	9976	19422	5483	5942	11425	9496	8485	17981	99.5	117.6	108.0
Secondaire	1^{ère}	15	2484	2631	5115	1546	1636	3182	3154	2894	6048	78.8	90.9	84.6
	2^{ème}	16	2323	2559	4882	1369	1450	2819	3135	2926	6061	74.1	87.5	80.5
	3^{ème}	17	2583	2700	5283	1258	1463	2721	3171	2979	6150	81.5	90.6	85.9
	Total	15-17	7390	7890	15280	4173	4549	8722	9461	8798	18259	78.1	89.7	83.7
E.G. + E.T.P. complémentaire		12-14	9894	10119	20013				9496	8485	17981	104.2	119.3	111.3
E.G. + E.T.P. secondaire		15-17	9551	9147	18698				9461	8798	18259	101.0	104.0	102.4

**E.G. = Enseignement Général
E.T.P. = Enseignement Technique et Professionnel**

Tableau V
Taux de scolarisation bruts pour le Mont-Liban selon la classe et le sexe en 2002-2003s

Cycle	Classe	Age légal	Effectifs par classe			Effectifs ayant l'âge légal			Population d'âge correspondant			Taux brut de scolarisation		
			M	F	Total	M	F	Total	M	F	Total	M	F	Total
Complémentaire	7 EB	12	12732	12428	25160	6609	6767	13376	13701	12797	26498	92.9	97.1	95.0
	8 EB	13	11403	11469	22872	5981	6492	12473	13906	12905	26812	82.0	88.9	85.3
	9 EB	14	10432	10939	21371	5019	5526	10545	13912	12767	26679	75.0	85.7	80.1
	Total	12-14	34567	34836	69403	17609	18785	36394	41520	38469	79989	83.3	90.6	86.8
Secondaire	1^{ère}	15	6591	7340	13931	3619	4211	7830	13969	12677	26645	47.2	57.9	52.3
	2^{ème}	16	6411	6853	13264	3283	3811	7094	14022	12551	26573	45.7	54.6	49.9
	3^{ème}	17	6733	7553	14286	3012	3742	6754	14093	12566	26659	47.8	60.1	53.6
	Total	15-17	19735	21746	41481	9914	11764	21678	42084	37794	79878	46.9	57.5	51.9
E.G. + E.T.P. complémentaire		12-14	35735	35604	71339				41520	38469	79989	86.1	92.6	89.2
E.G. + E.T.P. secondaire		15-17	29244	28468	57712				42084	37794	79878	69.5	75.3	72.3

E.G. = Enseignement Général
E.T.P. = Enseignement Technique et Professionnel

Tableau VI
Taux de scolarisation bruts pour le Nord selon la classe et le sexe en 2002-2003

Cycle	Classe	Age légal	Effectifs par classe			Effectifs ayant l'âge légal			Population d'âge correspondant			Taux brut de scolarisation		
			M	F	Total	M	F	Total	M	F	Total	M	F	Total
Complémentaire	7 EB	12	8422	9301	17723	3002	3306	6308	9824	9376	19200	85.7	99.2	92.3
	8 EB	13	5996	7276	13272	2299	2752	5051	9925	9486	19411	60.4	76.7	68.4
	9 EB	14	4675	6173	10848	1740	2161	3901	9884	9411	19294	47.3	65.6	56.2
	Total	12-14	19093	22750	41843	7041	8219	15260	29633	28273	57906	64.4	80.5	72.3
Secondaire	1^{ère}	15	3113	4000	7113	1465	1750	3215	9867	9363	19230	31.5	42.7	37.0
	2^{ème}	16	2871	3598	6469	1188	1531	2719	9836	9299	19135	29.2	38.7	33.8
	3^{ème}	17	2742	4064	6806	1043	1573	2616	9805	9225	19030	28.0	44.1	35.8
	Total	15-17	8726	11662	20388	3696	4854	8550	29508	27887	57395	29.6	41.8	35.5
E.G. + E.T.P. complémentaire		12-14	20969	23078	42171				29633	28273	57906	70.08	81.6	72.8
E.G. + E.T.P. secondaire		15-17	13264	15046	23772				29508	27887	57395	44.9	54.0	41.4

E.G. = Enseignement Général
E.T.P. = Enseignement Technique et Professionnel

Tableau VII

Taux de scolarisation bruts pour la Békaa selon la classe et le sexe en 2002-2003

Cycle	Classe	Age légal	Effectifs par classe			Effectifs ayant l'âge légal			Population d'âge correspondant			Taux brut de scolarisation		
			M	F	Total	M	F	Total	M	F	Total	M	F	Total
Complémentaire	7 EB	12	5611	5486	11097	1953	2260	4213	6086	5982	12068	92.2	91.7	92.0
	8 EB	13	4217	4842	9059	1579	2019	3598	6283	6088	12371	67.1	79.5	73.2
	9 EB	14	3381	4206	7587	1262	1497	2759	6402	6041	12443	52.8	69.6	61.0
	Total	12-14	13209	14534	27743	4794	5776	10570	18771	18110	36881	70.4	80.3	75.2
Secondaire	1 ^{ère}	15	2266	3031	5297	1011	1257	2268	6531	6018	12549	34.7	50.4	42.2
	2 ^{ème}	16	2002	2583	4585	814	1104	1918	6657	5983	12640	30.1	43.2	36.3
	3 ^{ème}	17	1950	2588	4538	659	981	1640	6727	5949	12676	29.0	43.5	35.8
	Total	15-17	6218	8202	14420	2484	3342	5826	19914	17951	37865	31.2	45.7	38.1
E.G. + E.T.P. complémentaire		12-14	13890	14751	28641				18771	18110	36881	74.0	81.5	77.7
E.G. + E.T.P. secondaire		15-17	8957	10537	19494				19914	17951	37865	45.0	58.7	51.5

**E.G. = Enseignement Général
E.T.P. = Enseignement Technique et Professionnel**

Tableau VIII

Taux de scolarisation bruts pour le Sud selon la classe et le sexe en 2002-2003

Cycle	Classe	Age légal	Effectifs par classe			Effectifs ayant l'âge légal			Population d'âge correspondant			Taux brut de scolarisation		
			M	F	Total	M	F	Total	M	F	Total	M	F	Total
Complémentaire	7 EB	12	4477	4701	9178	1843	2137	3980	5579	5471	11050	80.2	85.9	83.1
	8 EB	13	3204	3921	7125	1492	1719	3211	5628	5446	11074	56.9	72.0	64.3
	9 EB	14	2510	3312	5822	1111	1413	2524	5552	5287	10839	45.2	62.6	53.7
	Total	12-14	10191	11934	22125	4446	5269	9715	16760	16204	32963	60.8	73.6	67.1
Secondaire	1^{ère}	15	1649	2266	3915	829	1066	1895	5499	5149	10648	30.0	44.0	36.8
	2^{ème}	16	1505	2017	3522	703	948	1651	5437	4988	10425	27.7	40.4	33.8
	3^{ème}	17	1496	1933	3429	625	840	1465	5384	4905	10289	27.8	39.4	33.3
	Total	15-17	4650	6216	10866	2157	2854	5011	16320	15043	31363	28.5	41.3	34.6
E.G. + E.T.P. complémentaire		12-14	10650	11988	22638				16760	16204	32963	63.5	74.0	68.7
E.G. + E.T.P. secondaire		15-17	7315	8270	15585				16320	15043	31363	44.8	55.0	49.7

Tableau IX

Taux de scolarisation bruts pour Nabatié selon la classe et le sexe en 2002-2003

Cycle	Classe	Age légal	Effectifs par classe			Effectifs ayant l'âge légal			Population d'âge correspondant			Taux brut de scolarisation		
			M	F	Total	M	F	Total	M	F	Total	M	F	Total
Complémentaire	7 EB	12	2971	3029	6000	1226	1355	2581	3206	3139	6344	92.7	96.5	94.6
	8 EB	13	2214	2460	4674	963	1099	2062	3227	3153	6380	68.6	78.0	73.3
	9 EB	14	1634	2048	3682	700	879	1579	3185	3076	6261	51.3	66.6	58.8
	Total	12-14	6819	7537	14356	2889	3333	6222	9618	9367	18985	70.9	80.5	75.6
Secondaire	1 ^{ère}	15	1030	1289	2319	503	650	1153	3155	3013	6168	32.6	42.8	37.6
	2 ^{ème}	16	958	1269	2227	449	596	1045	3124	2944	6068	30.7	43.1	36.7
	3 ^{ème}	17	915	1152	2067	358	497	855	3084	2883	5967	29.7	40.0	34.6
	Total	15-17	2903	3710	6613	1310	1743	3053	9362	8840	18203	31.0	42.0	36.3
E.G. + E.T.P. complémentaire		12-14	7035	7677	14712				9618	9367	18985	73.1	82.0	77.5
E.G. + E.T.P. secondaire		15-17	4185	4857	9042				9362	8840	18203	44.7	54.9	49.7

**E.G. = Enseignement Général
E.T.P. = Enseignement Technique et Professionnel**

Tableau X

**Taux de promotion et d'abandon selon le sexe et la classe pour tout le cycle primaire
2002-2003**

Cycle	Classe	Taux de promotion			Taux de redoublement			Taux d'abandon		
		M	F	Total	M	F	Total	M	F	Total
Primaire	1^{ère}	92.70	94.61	93.61	5.52	3.79	4.69	1.78	1.60	1.69
	2^{ème}	90.96	94.13	92.48	7.56	4.92	6.30	1.48	0.94	1.22
	3^{ème}	90.27	93.87	91.98	8.25	5.09	6.75	1.48	1.04	1.27
	4^{ème}	75.92	82.36	78.01	22.14	15.58	18.80	1.95	2.06	3.18
	5^{ème}	84.37	89.62	86.95	11.06	8.08	9.69	4.57	2.30	3.36
	6^{ème}	83.47	88.89	86.14	10.92	8.07	9.51	5.61	3.04	4.34

Tableau XI

Taux de redoublement pour le Liban selon la classe et le sexe en 2001-2003

Cycle	Classe	2000-2001			2001-2002			2002-2003		
		M	F	Total	M	F	Total	M	F	Total
Complémentaire	7 EB	12.10	10.10	11.10	21.10	19.54	20.31	18.94	17.55	18.23
	8 EB	10.60	9.90	10.30	11.75	11.37	11.55	12.92	11.73	12.29
	9 EB	2.10	1.70	1.90	8.08	9.25	8.70	11.35	12.45	11.94
Secondaire	1 ^{ère}	8.40	7.30	7.80	13.33	14.11	13.76	9.87	9.49	9.66
	2 ^{ème}	1.70	0.50	1.10	2.31	0.68	1.40	2.27	0.79	1.45
	3 ^{ème}	3.30	0.70	1.90	7.80	3.16	5.21	12.94	5.43	8.50

Tableau XII

Le retard scolaire au Liban pour trois ans selon la classe

Cycle	Classe	2001-2002			2002-2003			Redoublants 2002-2003		
		1 an	1 an et +	Total	1 an	1 an et +	Total	1 an	1 an et +	Total
Complémentaire	7 EB	21.20	27.84	49.04	19.03	26.18	45.20	21.17	23.66	44.83
	8 EB	21.18	24.50	45.68	20.96	24.66	45.62	19.21	23.33	42.54
	9 EB	22.06	20.42	42.48	21.68	22.06	43.74	22.00	22.99	44.99
Secondaire	1 ^{ère}	23.72	22.59	46.31	22.47	19.37	41.85	21.15	15.55	36.70
	2 ^{ème}	23.21	17.22	40.43	22.51	18.17	40.67	21.66	16.62	38.28
	3 ^{ème}	24.19	16.46	40.65	23.34	20.63	43.96	23.32	22.07	45.39

D- LE CONTENU DE L'EDUCATION

Les ressources humaines sont au Liban notre capital le plus apprécié. C'est pourquoi l'éducation revêt pour nous une importance capitale. Encore faut-il que cette éducation soit réellement de qualité surtout en ce début du XXI^{ème} siècle où la mondialisation a fait tomber toutes les frontières et où, plus que jamais, les hommes se mesurent à leurs compétences, à leur productivité et à leur valeur humaine. Il faut donc veiller, encore plus que par le passé, à ce que l'école, puis l'université, forment des hommes munis des compétences adéquates, donc productifs et épanouis, attachés bien sûr à leur patrie mais qui soient aussi citoyens du monde.

Or, conscients que nos programmes étaient devenus désuets dans ce contexte mondial nouveau, pour avoir été inchangés pendant près de trente ans, les autorités responsables de l'éducation ont procédé, comme on l'a déjà souligné, à une réforme radicale des curricula et ont pris un certain nombre de mesures pour améliorer la qualité de l'éducation.

- **Révision des curricula**

- Le décret relatif à l'entrée en vigueur des nouveaux programmes prévoyait déjà qu'ils feraient l'objet d'une mise à jour continue ou une fois au moins tous les trois ans. Et effectivement, le CRDP, sous l'égide du Ministère de l'Education et de l'Enseignement Supérieur, a lancé une vaste consultation nationale sur le sujet. Des débats et des séances de travail ont été organisés pour toutes les disciplines. Le but de ces ateliers était de faire une première évaluation de ces nouveaux programmes et de recueillir les commentaires et les propositions des praticiens en vue d'introduire les changements nécessaires. Cette série d'ateliers qui a rassemblé des enseignants, des chefs d'établissements, des inspecteurs et des responsables représentants les deux secteurs public et privé a été très fructueuse. Elle a permis aux concepteurs de se faire une idée objective de l'impact réel des nouveaux

programmes, de l'accueil très positif qui leur a été réservé, mais aussi des difficultés rencontrées sur le terrain. Les débats ont débouché sur des recommandations d'ordre général mais aussi sur des propositions très précises relatives aux différentes disciplines et dont il sera tenu compte.

- Le cloisonnement actuel entre les différentes disciplines a été évoqué à plusieurs reprises comme un inconvénient majeur, empêchant notamment la transformation des connaissances acquises en compétences réellement opérationnelles transposables d'une discipline à l'autre et utilisables spontanément dans la vie de tous les jours. Il a donc été recommandé d'ouvrir les disciplines les unes sur les autres, d'insister particulièrement sur les compétences transversales et d'introduire partout où c'est faisable les thèmes tels que l'hygiène et la santé, l'écologie et l'environnement, les lois humanitaires internationales et la paix qui n'ont pas été retenus dans les curricula des disciplines autonomes. Ces recommandations seront prises en compte lors des révisions périodiques des curricula, mais d'ores et déjà, ces thèmes font l'objet d'activités parascolaires guidées, notamment dans le cadre des clubs scolaires.

- Les nouveaux curricula sont centrés sur l'apprenant et font massivement appel aux méthodes actives. De ce fait, un supplément de formation pour les enseignants a été jugé indispensable et un projet très ambitieux mis en place. Ce projet permettra d'accompagner les enseignants dans leur travail quotidien et de leur donner la possibilité de continuer à se former en

cours de service et à proximité de leur lieu de travail. Les grandes lignes de ce projet feront l'objet d'une présentation rapide § 2.4.

- **Les constructions scolaires**

Les constructions scolaires sont un facteur important pour la qualité de l'éducation. Il est indispensable qu'elles soient bien équipées et qu'elles offrent un cadre de travail confortable. D'autre part, les nouveaux curricula ont introduit de nouvelles disciplines comme les arts plastiques, l'informatique et la technologie, ce qui suppose de nouveaux aménagements. Une étude a donc été réalisée, dans le cadre d'un projet de coopération avec le bureau de l'UNESCO à Beyrouth, pour définir des normes architecturales en fonction des nouveaux curricula. A l'issue de cette étude, plusieurs types d'écoles ont été définis, en fonction du nombre de classes, du niveau et de l'environnement rural ou urbain. Ces programmes architecturaux ont été publiés par le décret 9091/2002 et toute nouvelle construction scolaire devra nécessairement respecter les nouvelles normes réglementaires.

1.3- Problèmes et défis

Constater que l'école est aujourd'hui en crise est désormais devenu un lieu commun. On se pose partout dans le monde le problème de la finalité de l'éducation et de son rôle au niveau de la construction de l'individu, du citoyen et de son degré d'adaptation aux nouveaux modes de production. Or ce questionnement n'est pas nouveau. On le retrouve périodiquement au cours de l'histoire moderne à chaque fois que surgit la conscience d'un changement dans les modes de penser, de vivre et d'agir. Ce qui est par contre nouveau en ce début du XXI^{ème} siècle, c'est que ce questionnement a changé d'objet : au lieu de porter comme par le passé sur les méthodes de transmission du savoir, dont l'école était sans conteste le lieu privilégié, la question est plutôt aujourd'hui de savoir comment l'école, qui n'est plus, loin de là, la seule source de connaissance peut, d'un côté, redéfinir son rôle et ses finalités pour accompagner les bouleversements actuels de la société et de la communication et comment, de l'autre, le système éducatif peut faire face aux défis de la modernité et gérer les difficultés inhérentes à l'éducation de masse.

Pour sortir de cette crise, l'école devra sans doute redevenir un lieu de formation, véritable, abattre les murs qui la coupent de la vie, instaurer un système d'évaluation des acquis mieux adapté aux exigences de la société nouvelle.

- **Faire de l'école un lieu de formation**

Traditionnellement lieu de transmission du savoir, l'école devra se transformer, maintenant que le savoir et l'information peuvent être puisés à mille autres sources, en un lieu où l'on apprend méthodiquement à réfléchir et à penser, à chercher et à trouver, à analyser, à comparer, à établir des rapports entre les choses et les idées, à poser et résoudre des problèmes. Il ne suffira plus d'apprendre plus ou moins intelligemment des contenus prêts à consommer, il faudra faire de ces contenus un outil d'action capitalisable et utilisable aussi en dehors des situations scolaires.

Ceci suppose par ailleurs que les méthodes d'examen soient modifiées et que les procédures qui sanctionnent les acquisitions mettent l'accent sur les compétences globales d'analyse, de synthèse et de résolution de problèmes.

- **Ouvrir l'école sur la vie**

Il faudra probablement aussi tout faire pour abattre les murs qui séparent artificiellement l'école de la vie. Par l'ouverture de l'école aux problèmes réels de la société, à l'environnement et à tout le progrès technologique, l'élève sentira que l'école n'est pas un lieu de réclusion, de coercition et d'ennui mais qu'elle est une continuation de sa vie quotidienne, où il reste activement en contact avec toute la réalité qui l'entoure. Ce que l'école ainsi conçue devra lui apporter de plus c'est la possibilité d'une réflexion sereine sur cet environnement où il évolue mais qu'il n'a probablement pas le loisir d'observer objectivement.

Une Education de qualité pour tous: défis, tendances et 2- priorités

2.1- L'éducation et l'égalité entre les sexes:

L'égalité entre les sexes est un fait établi au Liban, quoiqu'elle soit, dans la pratique, entachée de quelques discriminations dues, le plus souvent, à des circonstances matérielles ou à des usages familiaux particuliers liés à la culture traditionnelle et au niveau d'instruction des parents.

Ce principe d'égalité est pris en compte par les programmes d'enseignement actuellement appliqués au Liban, dont les sujets traités s'adressent à l'apprenant sans distinction de sexe, dans l'objectif de construire sa personnalité humaine dans toutes ses dimensions:

- la dimension intellectuelle et humaine, qui induit de croire et d'adhérer aux valeurs et aux principes qui fondent le respect de l'être humain, qui valorisent la raison et qui prônent la connaissance, le travail et la morale;
- la dimension nationale, basée sur le respect des libertés publiques, et principalement sur la liberté d'opinion et de croyance, et sur la justice sociale et l'égalité des droits et des devoirs entre tous les citoyens sans discrimination ni favoritisme;
- la dimension sociale, qui trouve dans la suprématie de la loi le moyen d'établir la justice et l'égalité entre tous les citoyens; et qui trouve dans le respect des libertés individuelles et publiques, garanties par la constitution libanaise et stipulées par la charte des Droits de l'homme, une condition vitale de la pérennité du Liban. Ceci, sans oublier le devoir, pour tous les citoyens, de participer à l'action éducative à travers les différentes institutions parce que cela sert le bien commun; et le droit à l'instruction pour tous les citoyens, sans

distinction d'âges ou d'appartenances sociale ou professionnelle.

Les finalités générales attachées aux programmes se déclinent en objectifs généraux qui préconisent le développement de la capacité à se réaliser, à assumer des responsabilités, à s'engager moralement, à avoir avec les autres un comportement de citoyen responsable. On préconise de développer ces capacités dans tous les domaines mental, cognitif, affectif, psychomoteur et comportemental.

Par ailleurs, les objectifs généraux devront être développés et renforcés dans les cursus d'apprentissage qui s'y prêtent (et ce, à tous les niveaux d'étude) dans celui de l'éducation civique (et éthique), ainsi que l'éducation à l'environnement (en prenant en compte l'éducation à la démographie et au développement) et l'éducation à la santé (y compris la santé dans le cadre de la famille).

A- LES DIFFERENTES DISCIPLINES.

Dans les curricula, dans les contenus d'études ainsi que dans les consignes se rapportant aux activités d'apprentissages relatives aux différentes disciplines, il est fortement recommandé d'insister sur le développement de l'esprit critique de l'apprenant, l'initiation de ce dernier aux méthodes de la recherche scientifique, individuellement ou au sein d'un groupe ainsi que la promotion des tendances humanitaires et de la prise de responsabilité en matière d'éthique.

B- LES CONSIGNES DONNEES AUX AUTEURS DE MANUELS

Afin que les contenus des curricula, leurs objectifs et leurs finalités soient fidèlement traduits notamment pour ce qui est des savoirs, des savoir-faire et du savoir-être exigés par les programmes dans les manuels, les auxiliaires pédagogiques et les activités, qui permettent d'apporter un soutien efficace à l'enseignement, un cahier des charges pour la rédaction des manuels a été élaboré. Des consignes précises ont été données aux auteurs de manuels afin que leur rédaction soit conforme aux principes énoncés dans les objectifs généraux des curricula.

Il comporte entre autres les recommandations suivantes:

- On portera la plus grande attention à la non discrimination des sexes, à la présentation des hommes et des femmes comme des êtres humains, des personnes, avant toute autre considération et avant qu'il ne soit dit qu'ils sont de tel ou tel sexe sans oublier le fait de mettre en relief tous les dénominateurs communs aux deux; on veillera à ce qu'aucun des deux sexes ne soit présenté comme inférieur ou supérieur à l'autre.
- On évitera les divers clichés d'ordre culturel afin de ne pas tomber dans l'écueil de la discrimination.
- Les manuels scolaires devront susciter envers les femmes mariées qui travaillent la même appréciation positive qu'à l'égard des mères au foyer. Car la femme a un rôle à jouer auprès de son mari en vue de constituer une famille jouissant d'une bonne santé morale et physique; elle contribue avec son mari à l'édification de la société; par conséquent il est recommandé de promouvoir l'importance du travail féminin et le fait que l'épouse doit aider son mari à assurer une existence décente à la famille.
- On s'efforcera de présenter une image à caractère égalitaire relativement aux filles et aux garçons, notamment pour ce qui concerne le choix des jeux, des disciplines et matières d'étude. A ce sujet, il convient d'encourager les filles à s'intéresser aux mathématiques, à la mécanique et au sport sous toutes ses formes. De la même façon, il convient de faire comprendre aux garçons qu'il ne faut pas avoir honte de

s'intéresser aux beaux-arts, à la littérature à l'économie domestique et à la puériculture.

- On mettra en relief le fait que la femme a les mêmes ambitions que l'homme. Car les attributs qui sont habituellement réservés aux hommes (comme le courage et l'esprit considération chez les femmes. Dans le même ordre d'idées, il faudra tenir compte, chez les garçons, de qualités telles que la gentillesse, la douceur, la compassion et la finesse des sentiments
- On s'efforcera de donner des femmes une image positive: elles devront paraître courageuses, énergiques, déterminées, tenaces, sérieuses et toutes leurs entreprises devront être couronnées de succès; elles auront les moyens d'être logiques, cohérentes et capables de résoudre n'importe quel problème de façon rationnelle.
- On alternera l'emploi de 'il' et 'elle' régulièrement. A titre d'exemple, on dira "elle et son mari" autant que "lui et sa femme"; de même on citera alternativement "les hommes" et les "femmes".
- Quand il s'agira de rapporter des événements de la vie quotidienne, on choisira des exemples neutres (ni masculin ni féminin); exemple ou évoquera "le brossage des dents" au lieu du "rasage".

2.2- L'éducation, les compétences pour la vie et le développement durable

Si l'on veut concevoir une stratégie durable pour l'éducation, il convient de commencer par un état des lieux fondé sur des critères sérieux inspirés des normes

internationales, surtout après que la concurrence au double plan régional et international soit devenue le fondement de la participation au mouvement général de mondialisation.

Vue de l'extérieur, la qualité de l'enseignement au Liban semble satisfaisante. Les preuves avancées sont, le plus souvent: la généralisation de l'enseignement, le nombre de personnes alphabétisées, le fait que les enseignants sont bilingues (ou trilingues), l'existence d'établissements d'enseignement prestigieux de la maternelle jusqu'à l'université, en passant par les lycées.

Que reste-t-il aujourd'hui de cette représentation superficielle de l'enseignement au Liban et quelles sont les orientations actuelles?

La technologie de l'information et de la communication est désormais au centre de toute activité économique; en y faisant appel on révolutionne complètement les méthodes de travail, la rentabilité, le coût, la diffusion, la consommation et le rendement. Ce qu'il faut retenir de cette évolution c'est que la production des savoirs, l'accès aux connaissances et leur exploitation avec succès sont devenus des facteurs déterminants de réussite et de concurrence.

Quant au savoir, ou bien il se présente sous forme de matière produite et conservée dans les centres de recherche, et liée partiellement ou totalement aux systèmes éducatifs, ou bien ce savoir se manifeste sous forme de potentiel humain par le truchement de hauts diplômés, de spécialisations, de techniques de travail et de comportements spécifiques.

Tout cela signifie qu'une nouvelle signification a été donnée au concept d'enseignement qui, désormais, englobe la formation, l'éducation non formelle, et la formation continue.

A- LA CONTRIBUTION DE L'ENSEIGNEMENT AU DEVELOPPEMENT SECTORIEL

Le Liban rencontre aujourd'hui des problèmes sérieux au niveau du développement: ces problèmes proviennent des modifications que l'on rencontre partout dans le monde à cause de la mondialisation, de la révolution technologique, de l'héritage culturel qui nous est transmis à travers le système éducatif, des conséquences de la guerre sur l'infrastructure et la superstructure et l'enseignement ainsi que sur les institutions dont dépendent les emplois.

La contribution de l'enseignement aux réponses qu'il faut apporter aux besoins du marché du travail, au développement sectoriel ainsi qu'au développement en général

représente un élément décisif pouvant peser sur les orientations prises par les projets de développement, parce que c'est l'enseignement qui est responsable de la formation du capital humain.

- **Les défis généraux**

Aux cours des deux dernières décennies on a pu observer des modifications radicales au niveau international, dues à la révolution technologique et aux réorientations de l'activité économique à travers le monde, en bref, ce que l'on désigne par le terme mondialisation.

Les caractéristiques de ce nouvel ordre mondial sont au nombre de trois: la technologie, l'unification de l'espace mondial et de ses critères ainsi que l'afflux des forces actives.

- **Le développement sectoriel**

Les besoins des établissements commerciaux en matière de développement sont divers. Ils portent sur le capital, sur le développement technologique et sur les ressources humaines. Ces besoins sont liés à différents facteurs. Parmi ceux-ci la contribution de l'enseignement supérieur: recherches et formation d'une élite de techniciens, d'administrateurs et d'économistes. Quant à la contribution en matière de recherche, il y a déjà été fait mention (la qualité de l'enseignement à l'université). Ajoutons que les recherches et leurs résultats font l'objet d'un marché international et il est extrêmement difficile pour les systèmes éducatifs et de recherche d'être concurrentiels.

Il ne faut pas oublier par ailleurs qu'il existe au Liban des régions qui n'ont rien à voir avec ce qui se passe au plan international. Ce sont des régions socialement défavorisées que se soit au niveau de leur impact sur le marché du travail ou au niveau de la santé, de l'éducation, du travail, de l'environnement, etc... Dans ces zones, les établissements commerciaux ont besoin de progresser non pas en concevant de nouvelles technologies, mais en mesurant l'efficacité des technologies importées et en définissant les différentes possibilités d'en tirer parti en déterminant sous quelles formes le potentiel humain devrait interagir avec ces nouvelles technologies et avec d'autres éléments au sein des établissements commerciaux, etc..

La question à se poser maintenant est la suivante :

Jusqu'à quel point les recherches qui sont conduites dans l'enseignement supérieur vont-elles être utiles à des institutions concernées par l'emploi, à commencer par l'éducation nationale et en terminant par la culture des agrumes? par exemple?. Par ailleurs est-ce que le peu d'impact des recherches ne viendrait-il pas tout simplement du fait que les résultats de ces recherches n'ont pas été exploités ou que ces recherches ont été décidées à l'origine, compte non tenu de la demande économique ? Et ce qui vaut pour les recherches ne vaut- il pas aussi pour la contribution de l'élite ? A ces questions on ne peut pas fournir de réponse. Ce sujet nécessite d'être étudié de manière approfondie.

- **La structure de la formation initiale et continue**

Ce qui caractérise la restructuration du système éducatif au Liban c'est le fait qu'elle repose sur le système des itinéraires; ce système inclut trois éléments :

Le premier est fondé sur l'adoption de filières et de voies indépendantes dans l'organisation respective de l'enseignement technique et professionnel et de l'enseignement supérieur : en partant d'une 'étape' quelconque (fin du cycle complémentaire ou secondaire) il revient à l'élève de faire son choix ; à ce moment cet élève progresse selon son option jusqu'au convenant bout de celle-ci sans pouvoir bénéficier d'une chance lui permettant de changer de voie pour rectifier le tir en fonction de l'évaluation qu'il aura faite de son choix. Ce système concernait par le passé alors que les modifications intervenues au niveau du marché de l'emploi, tant sur un plan local que sur un plan international, rendent ce système caduc, de deux points de vue : le premier, à cause des changements qui peuvent intervenir chez l'élève (ses connaissances, ses tendances) ; le deuxième, à cause des bouleversements qui affectent l'ensemble des métiers et professions. Là il convient de poser la question suivante :

- Comment organiser les études secondaires et universitaires de manière à permettre :
- Permettre qu'il y ait des critères communs aux deux enseignements ?

- Permettre à l'étudiant, quelle que soit la spécialité, d'acquérir des compétences traversables (informatique, langues, conception et traitement du texte, gestion, etc...) ce qui lui donnerait les moyens de s'adapter rapidement au changement et par la même occasion ceci atténuerait pour les établissements et les sociétés, les problèmes provenant de 'l'immobilisme' du corps professionnel et des difficultés dues à la modernisation (ce qui ne peut se réaliser qu'avec un coût élevé); ces difficultés étant d'ordre social (remplacement des employés) et financier (coût provenant du recrutement de nouveaux diplômés) ?
- Permettre que l'étudiant puisse passer d'une spécialité à l'autre ?
- Permettre que l'étudiant puisse préparer plus d'une spécialité (une spécialité principale et une spécialité secondaire) ?
- Le deuxième élément relatif au système des itinéraires s'illustre par la division de l'ensemble marché du travail système éducatif en sous-systèmes indépendants les uns des autres.
- On observe effectivement qu'il existe des cercles quasiment fermés constitués chacun d'un établissement éducatif universitaire avec le marché du travail correspondant. Autrement dit, celui qui étudie à l'université libanaise spécialisation- éducation, ne pourra trouver du travail que dans des écoles différentes de celles qui sont disposées à engager les diplômés de l'université St Joseph ou de celles où des diplômés de l'université américaine pourront trouver facilement une place,etc... Ceci

s'applique à la plupart des spécialisations : le problème de la concurrence ne se pose pas, sauf à l'intérieur de chaque itinéraire.

- Le troisième élément réside dans le fait que l'organisation interne des curricula ne permet ni la mobilité, ni de faire des choix adaptés aux capacités des apprenants et à leurs tendances. Ceci s'applique autant à l'enseignement général (complémentaire et secondaire) qu'à l'enseignement technique et professionnel. Généralement, chaque programme comprend une série de cours que l'élève doit suivre, tous sans exception et il doit réussir à tous ses cours.

Le second phénomène est lié la conception traditionnelle de l'enseignement : cela revient à dire que la formation initiale et continue est le propre de l'école uniquement, que l'école, c'est seulement le programme et les salles classe, que les programme se décide une bonne fois pour toutes de la part des hautes instances, qu'on ne peut le modifier qu'après un certain temps.

Le troisième phénomène réside dans la séparation de l'enseignement technique et professionnel, et de ce dernier d'avec l'enseignement supérieur. Il en résulte un manque total de mobilité entre ces systèmes d'une part, et à l'instauration d'une hiérarchie entre eux d'autre part : Les universités sont plus nobles que l'enseignement technique. Dans la même optique, il se forme un hiatus entre l'éducation formelle et l'éducation non formelle, entre les formations diplômantes et les formations orientées vers l'amélioration des compétences professionnelles, en l'absence d'un dispositif global d'éducation permanente. Est-ce que la nouvelle structuration de l'enseignement technique et professionnel (année 2002) va régler la dichotomie signalée plus haut ?

Le quatrième phénomène stigmatise l'indigence du système d'orientation et de conseil. L'orientation professionnelle consiste, en partie à assurer une information suffisante relativement au monde du travail. L'autre partie doit être permettre d'assister les étudiants dans la recherche de leurs tendances et orientations. En l'absence de ces deux fonctions, les étudiants s'exposent à

des déboires au niveau des choix qu'ils opèrent et des décisions qu'ils prennent, décisions qu'ils regrettent à un moment où les regrets ne servent plus à rien, car, à ce moment-là. Il n'y a plus moyen de changer quoi que se soit, vu le système étanche entre les secteurs et les filières. Les décisions sont prises à la va-vite, parce qu'on a ramassé des informations par ci par là et dans l'ignorance quasi-totale des programmes d'études ainsi que des tendances du marché. Les organismes d'orientation sont inexistantes dans l'enseignement public et à l'université libanaise ainsi que dans la plupart des établissements scolaires privés, de l'enseignement général ou technique ou encore dans les établissements d'enseignement supérieur.

B- LA RELATION ENTRE L'ENSEIGNEMENT ET LE MARCHÉ DU TRAVAIL

La première remarque que l'on peut faire sur la relation entre l'enseignement et le marché du travail c'est l'importance des relations personnelles dans l'embauche.

Plusieurs études ont montré que l'une des conditions de l'embauche au Liban est les relations personnelles connues sous le nom "piston", et que l'importance de cette condition augmente en même temps que diminue la condition de spécialisation; l'importance augmente aussi parallèlement à la demande d'emploi aux fonctions administratives, bureautiques ou de commandement et à la petite taille de l'entreprise.

L'on sait que 70% des entreprises du secteur de l'industrie par exemple embauchent 5 ouvriers et moins et que 18% embauchent entre 5 et 8 ouvriers.

Voilà pourquoi dans l'embauche, les relations personnelles sont plus fortes, contrairement aux « relations générales » qui sont faibles.

Il est vrai que certaines grandes entreprises ont recours aux concours et aux entrevues mais les questions se posent toujours:

Jusqu'à quel point les employeurs ont-ils recours aux concours, aux annonces publiques portant sur les emplois demandés? Jusqu'à quel point existe-il, entre les entreprises et les établissements d'enseignement, des relations régulières qui permettent aux élèves de connaître les besoins du marché (panneaux publicitaires) et de faire la connaissance des chefs d'entreprises (à travers les visites régulières que les élèves peuvent faire aux agences de l'embauche et celles que font les employeurs aux établissements d'enseignement)? Quels sont les établissements d'enseignement qui présentent aux employeurs les informations concernant les compétences de leurs élèves, ou quels sont les employeurs qui demandent ces informations? Quel est le rôle de l'agence nationale de l'embauche? Etc...

La deuxième remarque que l'on peut faire porte sur la faible participation des entreprises à l'élaboration et à la mise en pratique de programmes de formation professionnelle dans l'enseignement professionnel ou l'enseignement supérieur; la seule exception c'est l'adoption du système en alternance dans certains établissements de l'enseignement professionnel et dans quelques spécialisations.

Le changement que le monde du travail vit, empêche les établissements d'enseignement de répondre aux exigences de la formation, de participer à l'élaboration de ses grandes lignes et à l'assumer.

L'on tend actuellement à laisser la formation à la charge des entreprises ou à créer des institutions de formation à supervision et financement communs, aidées en cela par les institutions de formation, les entreprises et les associations professionnelles. C'est le seul moyen pour rendre les programmes de formation plus souples et plus adéquats et pour offrir sur le marché une main - d'œuvre demandée, du point de vue du nombre et des compétences.

- **Les cadres d'orientation pour répondre aux besoins du marché du travail du point de vue du développement**

Cela englobe l'aspect juridique et l'aspect informatif.

Du côté juridique, les textes de lois et les règlements font parfois défaut et d'autres fois le problème réside dans l'application.

Cela s'applique aux conditions de l'embauche en général ou de l'embauche de la main-d'œuvre étrangère ou le travail des enfants. Cela s'applique aussi aux conditions qui gouvernent le permis accordé aux institutions d'enseignement et à ses spécialisations suivant des critères définis qui prennent en considération les orientations du marché. Ces lacunes empêchent la normalisation et le développement de la relation entre l'enseignement et le marché du travail.

Concernant l'information ayant trait à l'enseignement et au marché du travail, l'on remarque une grande lacune.

L'enseignement technique et professionnel offre, allant du CAP technique à la licence technique, une infinité de spécialisations (90) ; l'enseignement supérieur en offre autant. La question qui se pose est la suivante: Est-ce que ce sont ces programmes (spécialisation/diplômes) qui sont demandés? Sont-ils conformes aux besoins du marché et du développement? C'est une des questions les plus difficiles surtout si l'on demande quel est le nombre des diplômés dans chaque spécialisation et son degré de conformité aux besoins du marché, car la non-conformité signifie le surnombre – le chômage ou le manque. La difficulté réside dans l'instabilité du dynamisme de l'offre et de la demande. Une spécialisation donnée peut-être très demandée en un temps donné (1), ce qui amène à une hausse des salaires dans ce domaine. Il y a durant le temps (2) une affluence d'étudiants en direction de cette spécialisation ce qui crée une saturation dans le temps (3) et un excès dans le temps (4) puis une baisse des salaires, le chômage et l'émigration. Il y a donc

conformité durant un temps donné; et puisque les entreprises se développent et développent ses besoins, et puisque l'offre à son tour crée des besoins, qui décide qu'une spécialisation ne convient plus au marché? Jusqu'à quand cette décision reste-t-elle valable? Le marché n'est pas la seule référence capable de trancher la question: les individus ont leurs intérêts, leurs tendances, la société, elle aussi, a d'autres besoins que celles imposés par le marché.

Il s'agit essentiellement de fournir l'information au public, ce qui n'est pas le cas au Liban. La production d'informations concernant l'affluence de l'enseignement vers le marché, d'une façon périodique, suivant les spécialisations, les entreprises et les résultats (travail, chômage, salaires), offre aux employeurs et aux étudiants une connaissance qui permettrait à chacune des deux parties de corriger ses options de façon que la conformité soit assurée par le biais du libre choix.

- **Les orientations**

La prise de conscience que la stratégie de la contribution de l'enseignement au développement ne réussit à moins qu'elle ne fasse partie de stratégies qui ont pour thème la main-d'œuvre et le développement sectoriel, et qui confèrent au pays un statut privilégié et prennent pour point de départ son patrimoine et ses capacités.

Par suite, il est nécessaire qu'il y ait des choix clairs relatifs aux qualités de la main-d'œuvre et aux secteurs de production au Liban, en comparaison avec d'autres pays de la région ou du monde, ce qui permettrait au pays d'avoir ses spécialisations, de se conformer aux normes internationales et de faire face à la concurrence.

Il serait donc utile de renforcer le capital et la diversité linguistiques et de développer les capacités et les compétences dans les domaines de la technologie des informations et des télécommunications.

Nationaliser les données, les développer et les diffuser par le biais des institutions d'enseignement, des ressources humaines compétentes et aux multiples capacités, et qui sont un élément décisif dans le développement.

Ainsi, le développement ne se réalise ni par un bon enseignement prodigué à la minorité, ni par les virements des immigrés. La nationalisation des

données nécessite l'élaboration de politiques de recherche sur le plan national, et l'incitation des institutions universitaires et des centres de recherche publics et privés à les mettre en pratique. Cela comprend l'éclaircissement des orientations concernant les domaines dont il faut s'occuper et auxquels il faut donner la priorité, ainsi que l'éclaircissement des moyens servant à assurer les ressources suffisantes, et la mise en place de normes qui déterminent la coopération, les droits et l'éthique de la recherche... etc. Il faut de même se pencher sur les secteurs dans lesquels les recherches locales sont en petit nombre mais qui entreprennent des recherches en coopération avec l'étranger, qui reçoivent des offres de financement, des bourses de recherches, des dons et une aide technique des organisations mondiales.

Ces principaux secteurs sont: l'éducation, la santé, le travail, les affaires sociales et l'agriculture.

Adopter les cadres qui favorisent la conformité aux -
conditions, aux normes et aux critères. Cela comprend:
la production et le développement de normes techniques, de la -
classification critérielle des métiers et des tests d'aptitude...
la publication des normes professionnelles, des guides et la -
diffusion de la culture professionnelle (les droits , les
obligations, les règlements en vigueur).
le développement des lois qui régissent le travail et ses -
conditions, la livraison de permis aux établissements
d'enseignement, l'âge obligatoire, l'âge du travail, le travail
des enfants et des femmes, et leur mise en application.

Créer une base de données portant sur l'enseignement et le marché du travail qui permettrait aux personnes concernées (étudiants, institutions de formation, agence d'embauche) de rectifier leurs choix professionnels. Cela suppose la publication de statistiques périodiques concernant la répartition des diplômés suivant la spécialisation, les métiers qu'ils exercent, les salaires, et les conditions de placement. Ces publications peuvent contenir aussi les métiers demandés ou offerts, les salaires offerts et les conditions de placement... Pour créer cette base de données, il est nécessaire que toutes les institutions concernées coopèrent, que tout le monde puisse y accéder via les réseaux électroniques, que l'on organise des expositions professionnelles,

que l'on fasse paraître des publications qui font connaître les spécialisations et les programmes.

La coopération entre les établissements d'enseignement et de l'embauche pour l'élaboration des programmes de formation et leur mise en application.

Cette coopération s'explique par des visites que les employeurs font aux établissements d'enseignement et par celles que font les étudiants aux entreprises. La coopération peut s'étendre grâce à l'élaboration en commun des plans de formation, à leur mise en application et à leur évaluation périodique. Cette coopération confère aux institutions de formation la souplesse nécessaire et fait que les compétences de leurs diplômés répondent mieux aux besoins du marché.

Lancer des programmes de formation de grande envergure. Les compétences des ressources humaines qui ont été instruites et formées avant la guerre sont actuellement dépassées; et la formation de celles qui ont été instruites et formées durant ou après la guerre a souffert de problèmes concernant la qualité. Tout cela suppose le lancement de programmes de formation de grandes envergure, qui englobe tous les secteurs et toutes les catégories professionnelles. Les secteurs public et privé participeront, en coopération avec les organisations mondiales, à leur élaboration, à leur mise en application et à leur financement.

Remettre en question la conception du programme de formation, et de ses spécialisations dans le cycle secondaire et universitaire afin de doter le système d'enseignement d'éléments de stabilité et de souplesse à la fois et cela: en créant un équilibre entre les capacités générales et la spécialisation poussée, ce qui permettra aux diplômés de s'adapter aux changements survenus dans le monde des métiers.

en créant des disciplines obligatoires et d'autres facultatives pour répondre aux orientations de l'élève lesquelles prennent en considération leurs capacités personnelles et les motivations professionnelles dans la société.

en favorisant la mobilité académique entre les universités, les facultés et les spécialisations. -
Procéder à la réforme du système éducatif du point de vue de son adaptation aux besoins du développement et développer un système pour l'orientation. Les orientations citées plus haut et celles qui suivent servent les objectifs du développement.

Fournir les occasions de s'instruire et de se former durant toute la vie, suivant des normes éducatives et professionnelles. •

Introduire dans les programmes de l'enseignement supérieur des cours sur le développement en général et surtout sur le développement local. •

Elaborer un système d'orientation professionnelle allant du 3ème cycle de l'éducation de base à l'université incluse. •

2.3- L'éducation de qualité et le rôle clé des enseignants

L'école doit donc changer pour regagner une nouvelle légitimité. Il faut bien sûr adapter les contenus et les méthodes. Mais cela restera insuffisant si on oublie les hommes et les femmes qui font fonctionner le système et qui restent l'élément central sans lequel rien ne peut être fait. Il ne faut surtout pas les considérer comme de simples exécutants mais les associer aux débats pour qu'ils deviennent partie intégrante du changement souhaité. Il faudra aussi leur donner la possibilité de continuer à s'épanouir professionnellement en leur permettant de poursuivre leur formation en cours de service sans que cela empiète trop sur leur temps propre ou exige de leur part trop d'efforts et de sacrifices.

C'est dans cet esprit que le Ministère de l'Education et de l'Enseignement Supérieur a pris un certain nombre de mesures dont nous citerons deux : l'une concerne l'élargissement des prérogatives du chef d'établissement et l'autre la création d'un dispositif permanent de formation continue pour les enseignants.

A- LES CHEFS D'ETABLISSEMENT

Conscientes du rôle central du chef d'établissement sur le plan administratif, mais aussi sur le plan académique et pédagogique, les autorités éducatives ont lancé un projet pilote ayant pour objet de valoriser la fonction de chef d'établissement. Il s'agit de :

- Assurer aux directeurs d'écoles une formation spécifique centrée sur les fonctions managériales du directeur d'école mais aussi sur ses compétences de communication et d'animation.
- Donner au directeur d'école plus de liberté dans la gestion de son établissement, notamment au niveau budgétaire.
- Permettre au directeur de recruter lui-même les enseignants contractuels.
- Faire de son école un centre d'excellence en motivant enseignants, élèves, parents et autorités locales autour d'un projet d'établissement annuel.

A la lumière de l'évaluation du projet pilote, l'expérience pourra être élargie pour être par la suite généralisée.

B- UN DISPOSITIF PERMANENT DE FORMATION CONTINUE DES ENSEIGNANTS

Ce dispositif permanent a été conçu pour deux raisons : l'une immédiate et circonstancielle, puisqu'il s'agissait de familiariser les enseignants avec les objectifs et les méthodes des nouveaux programmes ; l'autre pour mettre sur pied une structure capable d'assurer aux enseignants la possibilité de continuer à s'autoformer sans que cela perturbe leur service.

Le dispositif s'organise autour de six centres de ressources régionaux implantés dans six écoles normales situées dans les chefs-lieux des Mohafazats. Ces centres sont dirigés par un formateur chevronné secondé par un certain nombre de formateurs pour les différentes disciplines. Un documentaliste et un technicien chargé de l'entretien de l'équipement informatique et de communication complètent l'équipe.

Un Comité Technique de Formation comprenant des représentants du Ministère, du CRDP, des enseignants et de l'inspection pédagogique pilote le dispositif et établit annuellement un cahier des charges national pour la formation.

A partir de ce cahier des charges national, les centres de ressource établissent leur propre cahier des charges en concertation avec l'autorité pédagogique régionale, les autorités civiles locales et les représentants des établissements de la région. A la lumière de ce cahier des charges, un calendrier est fixé et le tout est soumis au Comité Technique de Formation qui l'entérine.

Ces centres accueillent les enseignants en formation six jours par semaine. Ils sont parfaitement équipés en appareils de bureautique et sont reliés entre eux en réseau. Le CRDP, qui est le maître d'œuvre du système, à travers son Bureau de Formation, attend beaucoup de ce projet, qui permettra à terme d'assurer une formation satisfaisante à tous les enseignants du secteur public.

3- Références

- La restructuration du système éducatif au Liban, dossier I, CRDP, 1994. -
- La restructuration du système éducatif au Liban, dossier II, CRDP, 1995. -
- L'état de l'école et de l'administration, CRDP, 1998. -
- Décret N° 10227/97. -
- La disparité entre les sexes, v. V, Ministère des affaires sociales, 2000. -
- Stratégies pour le Développement et la population, v. VI Ministère des Affaires -
sociales, 2000.
- L'Education pour tous, plan d'action 2004-2005, Ministère de l'éducation et de -
l'enseignement supérieur.
- Le Développement de l'Education, rapport du Liban à la 46^{ème} session de la -
C.I.E, février 2001.
- Les pays arabes dans un monde en changement: L'enseignement technique et -
professionnel au service du développement, A.L.E.C.S.O.
- Le bulletin statistique 2001-2002, CRDP -
- Le bulletin statistique 2002-2003, CRDP -
- TIMSS 2003. -
- L'éducation globale, CRDP. -
- L'Education à la résolution pacifique des conflits, CRDP. -
- L'état des écoles et les attentes en 2002-2003, CRDP. -